

Rapport financier annuel 2011

Attestation du rapport financier annuel 2011

2

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

3

Rapport spécial établi en application de l'article L.225-100 du Code de commerce

24

Comptes sociaux

26

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

54

Comptes consolidés

57

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

142

Honoraires des commissaires aux comptes

145

Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne

147

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration

156

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Attestation du rapport financier annuel 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Markus Lampe Directeur Général

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 juin 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que la ratification de la cooptation d'un administrateur.

1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

L'année 2011 a été caractérisée par les éléments suivants :

Baccarat, prolongeant les efforts de sortie de crise initiés en 2010, a confirmé la reprise amorcée sur l'exercice précédent de son chiffre d'affaires en augmentation sur ses principaux marchés y compris le Japon.

Aussi l'exercice 2011 se traduit-il par une croissance de 14% de son chiffre d'affaires consolidé et un résultat opérationnel courant en forte progression par rapport à 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- Finalisé la création d'une société en Chine continentale et séparé ses activités chinoises et hongkongaises qui étaient auparavant regroupées dans une branche de la société Baccarat Pacific K.K. (Japon).
- Créé une société, détenue à 100%, en Italie qui a repris dès l'été l'ensemble des activités gérées auparavant par un agent.
- Finalisé les opérations de fermeture de la filiale Baccarat Benelux en partenariat avec l'agent local.
- Continué, avec l'aide de consultants extérieurs, les travaux commencés en 2010 afin d'améliorer tant sa Supply Chain que les performances de la Manufacture.
- Investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :
 - Le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant dépensé en 2011 s'élève à 914 K€ et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est également de 914 K€.
 - La mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre 2011 au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la Manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Les dépenses relatives à ce projet se sont élevées à 1 395K€ en 2011 et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.
- Signé un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, ouvert un show-room dédié aux luminaires à Hong-Kong qui sera suivi en 2012 d'ouvertures à New-York, Shanghai et Pékin.

D'autre part :

- Monsieur Markus Lampe a été nommé Directeur Général de la société le 23 mai 2011.
- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation,
- Les organisations marketing et ventes ont été revues et modifiées pour une meilleure adéquation des moyens avec les axes de fort développement de la société. Elles ont par ailleurs été renforcées tant par des promotions internes que par des recrutements de profils expérimentés venant du monde du luxe et de la grande consommation,
- Un nouveau président a été recruté pour la filiale américaine suite à la démission et au départ du président en poste.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

En milliers d'euros	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires	143 206	125 871	+13,8%
Résultat Opérationnel Courant	3 227	731	NS
Résultat Opérationnel	42	4 980	NS
Résultat net consolidé	(2344)	2 201	NS
Capitaux propres part du groupe	41 802	45 177	-7,5%
Endettement net	21 418	14 278	+50,0%
Taux d'endettement net (gearing)	51%	32%	-

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 s'établit à 143,2 M€ à rapprocher de 125,9 M€ à fin décembre 2010, en progression de 13,8% (+12,9% à taux de changes comparables).

Le chiffre d'affaires en Europe a fortement progressé en 2011 (+15%) tandis qu'au Japon, dans un contexte macroéconomique difficile, l'activité s'est établie en hausse de 3% en yens sur l'année (+7% en euros). Aux Etats-Unis, à périmètre comparable, le repositionnement des produits a commencé à porter ses fruits puisque le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 23% en dollars (+17% en euros).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3,2 M€ en 2011 contre 0,7 M€ pour l'exercice précédent. Cette variation positive résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires de 17,3 M€ conjuguée à une moindre augmentation des charges courantes : +4,6 M€ d'achats consommés, +2,5 M€ de charges de personnel, +7,5 M€ de charges externes et +2,0 M€ de variation nette des dotations et reprises sur provisions.

Compte tenu de coûts exceptionnels non récurrents sur l'exercice, le résultat opérationnel s'établit à 0,04 M€ à rapprocher de 4,9 M€ en 2010 qui incluait l'impact positif de la vente des titres de la société Baccarat Real Estate aux Etats-Unis.

Le résultat net consolidé se traduit par une perte de (2,3) M€ contre un profit de 2,2 M€ pour 2010.

Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 51% des capitaux propres (32% au 31 décembre 2010), soit 21,4 M \in à comparer à 14,3 M \in au 31 décembre 2010.

3. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES

ASIE

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a atteint 4 759 milliards de yens, contre 4,884 milliards de yens en 2010. Le résultat net se traduit par un profit de 28,6 millions de yens à comparer à une perte de 41,7 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 0,9 million de dollars singapouriens, contre 1,1 million de dollars singapouriens en 2010, et son résultat net se traduit par une perte de (113) K\$ singapouriens, à comparer à un bénéfice de 45 K\$ singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La filiale récemment créée Baccarat Far East a réalisé un chiffre d'affaires de 38 000 dollars hongkongais, et son résultat net se traduit par une perte de (13) K\$ hongkongais.

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 22 118 K\$ à comparer à 17 843 K\$ en 2010 soit une progression de plus de 23%. Le résultat net se traduit par un profit de 75 K\$, contre une perte de (321) K\$ pour l'exercice précédent, en raison d'une reprise de provision devenue sans objet.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 666 K\$, contre 592 K\$ en 2010. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 81 K\$ contre un bénéfice de 41 K\$ pour l'exercice précédent.

EUROPE

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leurs chiffres d'affaires reculer de 15,6% en euros, essentiellement du fait de l'impact de la fermeture d'une boutique à Madrid et de l'impact de la crise grecque sur notre activité.

4. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX (BACCARAT S.A.)

Le chiffre d'affaires s'établit à 97 822 K€ au 31 décembre 2011 à comparer à 85 941 K€ pour la même période de l'exercice précédent, en progression de plus de 13%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 103 825 K€ contre 92 820 K€ en 2010. Les charges d'exploitation passent de 91 710 K€ en 2010 à 102 082 K€ pour 2011, soit une progression de 11,31%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 1 743 K€ contre un bénéfice de 1 110 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par une perte de (67) K€ qui prend en compte un résultat financier positif de 1 705 K€, à rapprocher un bénéfice de 3 612 K€ au 31 décembre 2010, qui prenait en compte un résultat financier négatif de (908) K€. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte (3 904) K€ contre un bénéfice 4 353 K€ à fin décembre 2010.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 44 188,30 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 dudit Code.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2011 sur 14 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits.

Le budget Recherche et Développement s'est élevé 784 K€ pour l'exercice 2011, contre 479 K€ pour l'exercice 2010.

6. PRISE DE PARTICIPATION / DE CONTROLE

Néant

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à de (66 609,99) € au poste "report à nouveau", qui serait ainsi porté d'un montant négatif de (2 140 285,99) € à un montant négatif de (2 206 895,98) €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Autres propositions

Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L 225-24 du Code de commerce, la nomination, effectuée à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 31 janvier 2012, de Madame Françoise Labro, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Françoise Labro et de Messieurs Hamilton South, Ellis Rinaldi et Jerome Silvey, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une période de trois années, laquelle prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; Monsieur Michael Boroian n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, il vous est proposé de ne pas renouveler son mandat d'administrateur.

8. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé qu'au 31 décembre 2011, Groupe du Louvre détenait plus des deux tiers du capital et des droits de vote de la société.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

9. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se réfèrerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social					
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011	Exercice 2010	Exercice 2011			
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	539 008 € (1)	-			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-			
TOTAL	539 008 €				
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général depuis le 23 mai 2011	Exercice 2010	Exercice 2011			
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante		498 540 €			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice					
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice					
TOTAL		498 540 €			

⁽¹⁾ rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social							
	Au titre de l'e	exercice 2010	Au titre de l'exercice 2011				
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés			
Rémunération fixe	-	385 008 €	-	-			
Rémunération variable	-	108 413€	-	-			
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-			
Jetons de présence	-	-	-	-			
Avantages en nature (1)	-	2 880 €	-	-			
TOTAL	-	496 300 €	-	-			
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général depuis le 23 mai 2011	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés			
Rémunération fixe	-	-	-	298 540 €			
Rémunération variable	-	-	200 000 €(2)	-			
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-			
Jetons de présence	-	-	-	-			
Avantages en nature (3)	-	-		52 814 €			
TOTAL	-	-	200 000 €	351 354 €			

⁽¹⁾ voiture de fonction

⁽³⁾ voiture et appartement de fonction

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus						
par les administrateurs						
Membres du Conseil d'administration	Au titre de l'exercice 2009	Au titre de l'exercice 2010				
Monsieur Michael Boroian	5 010 €	8 456 €				
Monsieur Steve M. Hankin(3)	-	-				
Madame Dominique Hériard-						
Dubreuil(1)	5 010 €	8 456 €				
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-				
Monsieur Hamilton South	6 289 €	6 758 €(2)				
Monsieur Richard R. Gomel	-	-				
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-				
Monsieur Barry Sternlicht	-	-				
Monsieur Russell Sternlicht(4)	-	-				
TOTAL	16 309 €	23 670 €				

administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

⁽²⁾ montant contractuel garanti pour l'exercice 2011, pouvant atteindre 100% du salaire de base (soit un montant de 475 007 \in) en fonction de l'atteinte des objectifs

⁽¹⁾ (2) montant diminué d'une retenue à la source de 25%

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe							
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	
-	-	-	-	-	_	-	

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social					
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice		
	-				

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice							
à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe							
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance	
			-				

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice	N° et date du plan	Nbre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
	-		

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2011	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néa	nt
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néa	nt

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social en 2011								
Nom du dirigeant mandataire social	Contr trav		retr	ne de aite nentaire	avantago susceptik dus à rai cessatio change	nités ou es dus ou oles d'être ison de la on ou du ment de tions	relativ clause	nnité e à une de non rrence
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat: 09/01/2008 fin mandat: 31/03/2011	X (1)			Х	X (2)		X	
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat: 23/05/2011 fin mandat: 30/06/2014	X (1)			X	X (2)			

⁽¹⁾ Contrat de travail avec la société contrôlante, Société du Louvre (Hervé Martin), puis Groupe du Louvre depuis le 1er juillet 2011 (Markus Lampe)

⁽²⁾ En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, puis Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée a cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry S. Sternlicht, Président du Conseil d'administration				
Sociétés	Fonctions			
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Chairman & CEO			
- Société du Louvre	- Président du comité de surveillance			
- Baccarat	- Président du conseil d'administration			
- Groupe du Louvre	- Président du comité de surveillance			
- Brown University	- Trustee			
- The Estée Lauder Companies	- Member of the Board			
- JP Morgan Chase	- Member of National Advisory Board			
- Eurohypo Bank	- Member of the International Advisory Board			
- Business Committee for the Arts	- Member of the Board			
- Committee to Encourage Corporate Philanthropy	- Member			
- World Travel & Tourism Council	- Member			
- Urban Land Institute	- Member			
- Riviera Holdings Corporation	- Chairman of the Board			
- Riviera Operationg Corporation	- Chairman of the Board			
- Riviera Black Hawk, Inc.	- Chairman of the Board			
- Ellen Tracy, Inc.	- Member of the Board			
- Field & Stream	- Member of the Board			
- Pension Real Estate Association	- Member of the Board			
- Zelnick Media	- Member of the Board			
- Robin Hood Foundation	- Member of the Board			
- Nantucket Dreamland Theatre	- Member of the Board			
- Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program	- Member of the Board			
- Young Presidents' Organization	- Member of the Board			

M Steven M. Hankin, Vice-Président du Cons administrateur	seil d'administration (depuis le 31 mai 2011) et
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité des comptes et du Comité des Rémunérations
- Starwood Capital Group and certain of its controlled affiliates	- Managing Director
- Hinckley Yachts	- Member

Monsieur Michael Boroian, administrateur			
Sociétés	Fonctions		
- Baccarat	- Administrateur – membre du Comité des Rémunérations et du Comité des Comptes		
- Sterling Executive Search	- Managing Partner & Gérant		
- Sterling Consulting	- Gérant		
- French American Foundation	- Membre du conseil de surveillance		

Monsieur Richard R. Gomel, Vice-Président du administrateur	Conseil d'administration (jusqu'au 31 mai 2011) et
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur
- Junius Real Estate Partners	- Partner

Madame Dominique Hériard-Dubreuil, Administrateur (jusqu'au 15 septembre 2011)				
Sociétés	Fonctions			
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des rémunérations			
- Rémy Cointreau SA	- Président du Conseil d'Administration			
- Andromède	- Directeur Général et membre du Directoire			
- Vinexpo Overseas SAS	- Président du Conseil de Surveillance			
- Orpar SA	- Administrateur			
- Remy Cointreau Amérique Inc.	- Chairman			
- Cointreau SAS	- Président			
- E. Rémy Martin & C° SAS	- Président			
- Vivendi	- membre du Conseil de Surveillance			
- Wendel SA	- membre du Conseil de Surveillance			
- MEDEF	- membre du Comité Exécutif			

Madame Françoise Labro, Administrateur (depuis le 31 janvier 2012)			
Sociétés	Fonctions		
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des rémunérations		
- Ralph Lauren Home	- Senior Vice President		

Monsieur Ellis F. Rinaldi, administrateur				
Sociétés	Fonctions			
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Executive Vice President & Co-General Counsel			
- Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C	- Principal, Managing Member			
- Baccarat	- Administrateur			
- Groupe du Louvre	- Directeur Général			

Monsieur Jérôme C. Silvey, administrateur			
Sociétés	Fonctions		
- Starwood Capital Group	- Executive Vice President & CFO		
- Société du Louvre	- Membre du comité de surveillance		
- Baccarat	- Administrateur – membre du Comité des comptes		
- Groupe du Louvre	- Directeur Général		
- Star SDL Investment Co SARL	- Gérant		

Monsieur Hamilton South, administrateur		
Sociétés Fonctions		
- HL Group	- Fondateur et Président	
- Baccarat	- Administrateur	
- DVF	- Director	
- David Yurman	- Director	

Monsieur Markus Lampe, directeur général (non Administrateur) (depuis le 23 mai 2011)				
Sociétés	Fonctions			
- Baccarat	- Directeur Général (non Administrateur)			
- Baccarat Inc	- Director			
- Etablissement Damon & Delente	- Représentant Permanent de Baccara (Administrateur)			
- Baccarat Americas	- Director - Chairman			
- Baccarat Pacific KK	- Director			
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd	- Director			
- Baccarat Far East	- President			
- Baccarat Kristall GmbH	- Gérant			
- Baccarat U.K. Ltd	- Director - Chairman			
- Baccarat España S.L	- Administrateur Délégué			
- Société du Louvre, puis Groupe du Louvre	- Directeur			

Monsieur Hervé Martin, directeur général (non Administrateur) (jusqu'au 31 mars 2011)					
Sociétés	Fonctions				
- Baccarat	- Directeur Général (non Administrateur)				
- Baccarat Inc	- Director (jusqu'au 28 juillet 2010)				
- Etablissement Damon & Delente	- Représentant Permanent de Baccara (Administrateur)				
- Baccarat Americas	- Director - Chairman				
- Baccarat Pacific KK	- Director				
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd	- Director				
- Baccarat Far East	- President				
- Baccarat Kristall GmbH	- Gérant				
- Baccarat U.K. Ltd	- Director - Chairman				
- Baccarat España S.L	- Administrateur Délégué				
- Société du Louvre	- Directeur				

10.INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Vous est communiqué, conformément aux dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce, un ensemble d'informations sociales diverses pour la compréhension desquelles il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis -75116- Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de neuf et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix, Paris Hôtel Concorde Lafayette et Marne-la-Vallée; d'autre part, que la manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

<u>Effectif total de la Société mère</u> : au 31 décembre 2011, la société a un effectif total de 842 personnes inscrites, réparties comme suit :

Manufacture	698
Paris	144
TOTAL	842

<u>Embauches au cours de l'exercice</u> : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.	TOTAL
Manufacture	27	26	53
Paris	13	13	26
TOTAL	40	39	79

<u>Départs au cours de l'exercice</u> : la société a enregistré trois types de départs :

	Démissions	Licenciements	Autres *	TOTAL
Manufacture	10	5	21	36
Paris	7	1	11	19
TOTAL	17	6	32	55

^{*} décès, fin de contrat, ...

<u>Heures supplémentaires</u> : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2011

En nombre d'heures

Manufacture	34 859
Paris	591
TOTAL	35 450

Main d'œuvre extérieure en milliers d'euros/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	2 829	286
Paris	1 021	849
TOTAL	3 850	1 135

En 2011, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 3 851 K€. Cette somme représente environ 13,27 % de la masse salariale non chargée de la société mère

<u>Absentéisme</u>:

Répartition en heures :

	Absences justifiées / injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	1 369	69 139	2 683	14 892	88 083
Paris	699	6 025	4 984	252	11 961
TOTAL	2 068	75 164	7 667	15 144	100 044

Sur un total de 1 427 699 heures théoriques, les différents types d'absence représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées / injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,12 %	5,81 %	0,23 %	1,25 %	7,41 %
Paris	0,30 %	2,58 %	2,13 %	0,11 %	5,12 %
TOTAL	0,15 %	5,28 %	0,54 %	1,06 %	7,03 %

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2011, a vu aboutir les accords suivants :

- Négociations annuelles obligatoires 2011.
- Renforcement des équipes de suppléance au four B.
- Avenant à l'accord du 13^{ème} mois du 3 novembre 1995 (modification du mode de calcul du 13^{ème} mois).
- Négociations annuelles obligatoires 2012.

Conditions d'hygiène et de sécurité:

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle évaluation des risques professionnels et la mise à jour du document unique. Parallèlement, une démarche pour la réalisation d'audit santé et sécurité au travail par l'encadrement a été initiée courant 2011.

Formation:

La société a dépensé en 2011, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	4,22 %
Paris	2,54 %
TOTAL	3,83 %

<u>Emploi et Insertion des travailleurs handicapés</u> : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009) :

Obligation légale	Nombre de travailleurs
6%	handicapés
48	53

Taxe handicapé 2011 versée en 2011 : 0 €

Œuvres sociales: représentent en milliers d'euros,

Budget œuvres sociales	Budget de fonctionnement 0.20 %
53	44

<u>Sous-traitance</u> : se rapportant uniquement à la Manufacture exprimée en milliers d'euros,

Divers	1 505
Cristal	780
TOTAL	2 285

11.INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Enfin et en application des dispositions des articles L 225-102-1 er R 225-105 du Code de commerce, vous sont communiquées les informations suivantes, d'ordre environnemental :

Consommation de ressource en eau, matière premières et énergie :

Consommation d'eau de source :	312 222 m ³
Consommation d'eau de Meurthe	60 587 m ³
TOTAL :	372 809 m ³
Consommation électrique :	15 302 916 kWh
Consommation de gaz :	66 660 645 kWh

Rejets atmosphériques:

Rejets de CO ₂ (combustion+procédé)	12 418 T/an
Rejets de NO ₂	231T/an
Poussières totales (TPS)	280 kg/an
Plomb et ses composés	74 kg/an
Acide cyanhydrique (HCN)	inférieur au seuil de détection
Fluorure d'hydrogène (HF)	742 kg/an

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

Traitement des effluents aqueux avant rejet finalde 350 à 2 000 m ³ /jou	ur
(décantation et filtres à sable)	
Filtration des rejets atmosphériques des fours± 82 250 Nm ³ /heure	
Nouvel atelier de composition \pm 10 330 Nm 3 /heure	
Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide± 48 000 Nm ³ /heure	
Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage \pm 12 150 Nm 3 /heure	
Station de neutralisation des acidesentre 80 et $100 \text{ m}^3/\text{j}$	our

Quotas de gaz à effets de serre :

Quota alloué pour la période 2008-2012 : 14 092 tonnes de rejets de CO₂

Quantité de CO₂ rejetés en 2011 : 12 418 tonnes

Arrêté préfectoral de mise en demeure N° 2008.122 du 22 février 2008 :

Le nouvel atelier de composition de cristal clair a été mis en service en juillet 2009 avec l'arrêt simultané de l'ancienne installation de composition cristal clair. La réception définitive de ce nouvel atelier n'a pu encore être effectuée car le taux d'empoussièrement en plomb est supérieur aux taux réglementaires admissibles. Le

prestataire a été mis en demeure en novembre 2010 de réaliser les travaux complémentaires pour atteindre l'objectif fixé. L'objectif n'ayant toujours pas été atteint, une demande de résiliation du contrat avec ce prestataire a été transmise à notre service juridique en décembre 2011 afin que la maîtrise d'œuvre soit reprise par les Services Techniques de la Manufacture et blocage du règlement des sommes dues pour financer ces travaux de mise conformité comme prévu au contrat signé des 2 parties.

Règlement européen REACH N° 1907/2006 :

La seule substance, à ce jour, qualifiée comme hautement préoccupante par l'ECHA entrant dans la composition du cristal et qui sera interdite à compter de 2015 sauf dossier de demande d'autorisation à transmettre à l'ECHA avant le 21 novembre 2013, est le trioxyde d'arsenic. La Manufacture de Baccarat a décidé de substituer et d'éliminer définitivement cette substance de l'ensemble des compositions pour le 30 juin 2012.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

Balance Agée Fournisseurs de BACCARAT SA

Échéance En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Dettes échues	3 233	1 122
Dettes non échues de 1 et 30 jours	1 626	560
Dettes non échues de 30 à 45 jours	3 480	3 076
Dettes non échues de 45 à 60 jours	554	487
Dettes non échues à plus de 60 jours	41	78
Total	8 933	5 323

13. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 janvier 2012 a nommé Madame Françoise Labro en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire.

Financement

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc (voir chapitre 10.4).

Garantie donnée

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 5.2.3 du présent document.

14. PERSPECTIVES

Baccarat profitera des progrès enregistrés en 2011 pour améliorer ses positions dès 2012 dans un contexte qui devrait rester favorable au marché mondial du luxe, grâce notamment:

- à une croissance rapide de notre présence en Chine Continentale et périphérique,
- à la (re)-construction de notre offre bijoux,
- au renforcement du luminaire, tant du point de vue de l'offre que des différents canaux (architectes, designers et affaires spéciales),
- à la croissance retrouvée des activités japonaises,
- à la mise en place d'une organisation commerciale dédiée au marché français,
- à la poursuite du redressement du marché nord américain : optimisation de la visibilité de la marque à New York grâce à l'ouverture d'une nouvelle boutique sur Madison début 2013 et d'un show-room dédié aux luminaires en mai 2012,
- à une meilleure productivité et une excellence opérationnelle issues des travaux menés conjointement en 2011 avec l'aide de consultants extérieurs.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2011.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.



Le Conseil d'Administration

Rapport spécial établi en application de l'article L.225-100 du Code de commerce

Il est rappelé ci-dessous les délégations de compétence consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 4 décembre 2007:

- 1. Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la société, le nombre total des options à consentir ne pouvant donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à six pour cent (6 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.
- 2. Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvant conduire à une augmentation du capital social qui aurait pour effet de dépasser trois pour cent (3 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.

Il est précisé que le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 10 juin 2008, à mis en place :

- un plan d'attribution d'options de souscription d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 12 bénéficiaires 29 000 options donnant droit à la souscription de 29 000 actions qui seront émises à un cours représentatif de la moyenne des 20 derniers cours précédents la date du plan, sans décote, soit une valeur unitaire de 212 €. Ces options ne pourront pas être exercées avant le 10 juin 2009, la période d'exercice des options étant d'une durée de 4 ans à compter de cette date, divisée en quatre périodes dans la limite de 25% des options attribuées pour chaque période.
- un plan d'attribution gratuite d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 778 bénéficiaires 11 087 actions, cette attribution ne devenant définitive qu'au terme d'une durée minimum de 2 années à compter du 10 juin 2008 et les actions étant incessibles pendant une période de 2 années et un jour à compter de l'attribution définitive.

Enfin, votre Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 mars 2010, a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour constater la réalisation des conditions d'acquisition définitive des actions gratuites, constater en conséquence l'augmentation de capital et l'émission des actions nouvelles par prélèvement de la somme correspondant à la valeur nominale des actions à émettre, soit 25 euros par action, sur le poste de réserves disponibles "autres réserves", procéder à la modification corrélative des statuts et faire plus généralement toutes formalités nécessaires à cet effet.

Il en est résulté une augmentation du capital social de la société par prélèvement sur les réserves d'un montant total de 264 575 € et création de 10 583 actions nouvelles

attribuées aux 747 bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions, dont l'acquisition est devenue définitive le 8 juin 2010. Le capital est en conséquence passé de 15 919 925 \in à 16 184 500 \in , divisé en 647 380 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 \in .

BACCARAT S.A.

Comptes sociaux

31 décembre 2011

Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net	97 822	85 941
Production stockée	1 651	806
Production immobilisée	205	192
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	3 196	4 902
Autres produits	951	979
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	103 825	92 820
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	36	(4)
Achats matières premières et autres approvisionnements	16 722	11 773
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	(1 115)	160
Autres achats et charges externes	36 588	32 018
Impôts, taxes et versements assimilés	1 994	1 871
Salaires et traitements	29 463	29 016
Charges sociales	13 444	12 196
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 283	3 370
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	443	499
Dotations aux provisions pour risques et charges	664	439
Autres charges	560	372
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	102 082	91 710
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 743	1 110
DDODINEC CINANCICOC		
PRODUITS FINANCIERS	2.001	1 420
Produits financiers de participation	2 801	1 420
Autres intérêts et produits assimilés	151	182
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 934	2 862
Différences positives de change	1 889	1 428
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	5 001
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 791	5 901
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 162	4 242
Intérêts et charges assimilés	672	271
Différences négatives de change	1 252	2 297
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	5 086	6810
RESULTAT FINANCIER	1 705	(909)
RESULTAT FINANCIER RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 448	201
ALDODINI GOOMANI IIVINI II OO	0 110	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	168	163
Sur opérations en capital	52	9 320
Reprises sur provisions et transferts de charges	293	2 502
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	513	11 985
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 550	6 363
Sur opérations en capital	156	795
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	711	473
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 417	7 631
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 904)	4 354
Participations des salariés aux bénéfices		_
Impôt sur les bénéfices	(389)	943
DEMERICE (DEPART)	((=)	2 (42
BENEFICE (PERTE)	(67)	3 612

Bilan

Actif

Actii	31.12.2011			31.12.2010
En milliers d'euros	Montant	Amortiss. et	Montant net	Montant Net
	Brut	Provisions	Montant net	Montant Net
LICENCE PREVERO		4	(2)	20
LICENCE, BREVETS FONDS COMMERCIAL	64	1	63	39
FONDS COMMERCIAL	1 692		1 692	1 692
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 223	2 163	60	101
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	394		394	394
Constructions	12 971	7 335	5 636	6 006
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 274	30 200	16 074	16 096
Autres immobilisations corporelles	13 846	10 675	3 171	3 581
Immobilisations en cours	3 857		3 857	867
Avances et acomptes	128		128	127
NAME OF THE OWN THAT AND THE OWN THE O				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				405
Créances rattachées à des participations	5 395	4 512	883	135
Autres titres immobilisés				
Prêts	3		3	3
Autres	425		425	
Participations	19 668	14 135	5 533	6 155
TOTAL	106 940	69 021	37 919	35 612
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 860	582	2 278	1 217
En cours de production de biens	8 796	1 961	_	
Produits intermédiaires et finis	16 639	2 231	14 408	
Avances et acomptes versés sur commandes	518	2 231	518	
•				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	25 909	609	25 300	20 338
AUTRES CREANCES	2 948		2 948	3 308
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 146		1 146	8 647
DISPONIBILITES	643		643	1 016
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 131		1 131	698
TOTAL	60 590	5 383	55 207	55 129
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	126		126	79
TOTAL BILAN ACTIF	167 656	74 404	93 252	90 820
TOTAL DILAN ACTIF	10/ 030	74 404	93 252	90 820

Passif

Passit		
En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 184	16 184
Ecarts de réévaluation	576	576
Réserve légale	1 740	
Réserves statutaires	21 278	21 278
Autres réserves	2 325	2 325
Report à nouveau	(2 140)	(5 752)
Résultat de l'exercice	(67)	3 612
Subventions d'investissement	57	72
Provisions réglementées	2 718	2 649
TOTAL	42 671	42 684
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 189	3 725
Provisions pour rharges	5 997	5 810
1 Tovisions pour charges	3 7 7 7	3010
TOTAL	9 186	9 535
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	3 046
Emprunts et dettes financières divers	6 303	7 166
•		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	5 539	4 205
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 679	11 608
Dettes fiscales et sociales	10 679	11 277
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 853	409
Autres dettes	90	344
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	535	145
TOTAL	40 692	38 200
ECART DE CONVERSION PASSIF	703	401
TOTAL BILAN PASSIF	93 252	90 820

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2011. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2011 a été caractérisée par les éléments suivants :

Baccarat, prolongeant les efforts de sortie de crise initiés en 2010, a confirmé la reprise amorcée sur l'exercice précédent de son chiffre d'affaires en augmentation sur ses principaux marchés y compris le Japon.

Aussi l'exercice 2011 se traduit-il par une croissance de 14% de son chiffre d'affaires par rapport à 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- finalisé la création d'une société en Chine continentale et séparé ses activités chinoises et hongkongaises qui étaient auparavant regroupées dans une branche de la société Baccarat Pacific K.K. (Japon).
- créé une société, détenue à 100%, en Italie qui a repris dès l'été l'ensemble des activités gérées auparavant par un agent.
- finalisé les opérations de fermeture de la filiale Baccarat Benelux en partenariat avec l'agent local.
- continué, avec l'aide de consultants extérieurs, les travaux commencés en 2010 afin d'améliorer tant sa Supply Chain que les performances de la Manufacture.
- investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :
- le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant dépensé en 2011 s'élève à 914 K€ et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est également de 914 K€.
- la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Les dépenses relatives à ce projet se sont élevées à 1 395K€ en 2011 et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.
- signé un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, ouvert un show-room dédié aux luminaires à Hong-Kong qui sera suivi en 2012 d'ouvertures à New-York, Shanghai et Pékin.

D'autre part :

- Monsieur Markus Lampe a été nommé Directeur Général de la société le 23 mai 2011.
- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation,
- les organisations marketing et ventes ont été revues et modifiées pour une

meilleure adéquation des moyens avec les axes de fort développement de la société. Elles ont par ailleurs été renforcées tant par des promotions internes que par des recrutements de profils expérimentés venant du monde du luxe et de la grande consommation,

• un nouveau président a été recruté pour la filiale américaine suite à la démission et au départ du président en poste.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- o continuité de l'exploitation
- o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- o indépendance des exercices
- o méthode du coût historique

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1/1 REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 576K€ dont 373K€ au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est supérieure à l'évaluation faite à la clôture.

1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	1 an
Constructions	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	de 5 ans à 10 ans

1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a, ou non, lieu à dépréciation.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net

1/6 STOCKS ET EN-COURS

• Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

• Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, soustraitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité conjoncturelle est exclu du prix de revient.

• Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1/7 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stock. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1/8 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1/9 PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste concerne les amortissements dérogatoires.

1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif sont les suivantes:

• Provision pour indemnités de départ en retraite :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 2 831K€. Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

Départ : départ volontaire des salariés à l'âge auquel

> le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa retraite sécurité sociale à taux plein en tenant compte de l'âge minimum légal défini dans la LFSS 2012.

Mortalité: INSEE 2007-2009 par sexe

Mobilité: table de rotation du personnel par âge

Actualisation: 4,75 %

Augmentation annuelle des salaires : Inflation + 0,50 %

Inflation long terme: 2 %

Par ailleurs à compter du 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 4,5%. Le montant de la provision au 31 décembre 2011 s'élève à 1 829K€.

- Provision pour actif net négatif :
 Se référer au § 1/5 du présent document
- Provision pour échange des marchandises :
 Cette provision concerne l'annulation de la marge issue d'une vente sans paiement avec pour contrepartie des biens ou des services.

1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat. Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 Décembre 2011 est de 78 270 Heures.

1/12 CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

NOTE 2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 janvier 2012 a nommé Madame Françoise Labro en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire.

Financement

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc.

Garantie donnée

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds suivants :

- au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- à la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie sera plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

NOTE 3 COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

a) Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'€uros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminution	Valeur Brute en fin d'exercice
Licence, Brevets	40		25		65
Droit au Bail	1 691				1 691
Logiciels, Concepts Boutiques	2 103		119		2 222
Total Immobilisations	3 834		144		3 978
Logiciels, Concepts Boutiques	2 002		161		2 163
Total Amortissements	2 002		161		2 163

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 144 K€ et concernent principalement l'acquisition de logiciel et les quotas de Gaz à Effet de Serre.

b) Immobilisations Corporelles

(en miniers a caros)	Valeur Brute				Valeur Brute
	en Début	Virement de			en fin
			Augmontate	Diminut0	
	d'exercice	poste à poste	Augmentat°	Diminut°	d'exercice
Terrains	394				394
Constructions	4 028				4 028
Agencement des constructions	8 806	-2	140		8 944
Installat° Techniq., matér.et					
outillages	45 370		2 001	1 098	46 273
Autres immobilisations					
corporelles	13 544		339	36	13 847
Immobilisations corporelles en					
cours	867	-440	3 430		3 857
Avances et acomptes	127		1		128
Total des Immobilisations	73 136	-442	5 911	1 134	77 471
Constructions	2 370		76		2 446
Agencement des constructions	4 458		431		4 889
Installat° Techniq., matér.et					
outillages	29 274		1 867	941	30 200
Autres immobilisations					
corporelles	9 964		747	36	10 675
Total des Amortissements	46 066		3 121	977	48 210

Les investissements de l'année s'élèvent à 5 468 K€. Ils concernent principalement :

- 2 183 K€ : Changement d'ERP - Lawson

- 914 K€ : Site e.commerce

- 688 K€ : Une Machine de Press et décoration

- 245 K€ : Les Moules

333 K€ : Les corners, Stands et Foires
148 K€ : Divers matériels informatiques

c) Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat ^o	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Participations financières	19 643		100	75	19 668
Créances rattachées à des					
participations	3 155		4 602	2 362	5 395
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres					
immobilis.financières	419		9	1	427
Total des Immobilisations	23 217		4 711	2 438	25 490
Participations financières	13 488		790	143	14 135
Créances rattachées à des					
participations					
Total des Provisions	13 488		790	143	14 135

Les investissements de l'année s'élèvent à $4711~\text{K} \in \text{et}$ concernent principalement des avances en compte-courants.

3/2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Provisions pour risques et charges				
Manque actif net Baccarat Pacific Limited				
Manque actif net Baccarat Inc	2 984		1 491	1 493
Manque actif net Baccarat Grèce	463	533		996
	3 447	533	1 491	2 489
Provisions pour dépréciation Titres				
Sur Titres Damon Delente	311	755		1 066
Sur Titres Baccarat Espagne	324		30	294
Sur Titres Baccarat Americas	289		38	251
Sur Titres Baccarat Benelux	75		75	
Sur Titres Baccarat Inc	12 283			12 283
Sur Titres Baccarat UK LTD	157	35		192
Sur Titres Baccarat Grèce	49			49
	13 488	790	143	14 135
Provisions pour dépréciation compte-courants				
Sur compte-courant Baccarat Inc	2 799	1 713		4 512
Sur compte-courant Baccarat Benelux	221		221	
Sur compte-courant Baccarat Espagne				
	3 020	1 713	221	4 512

3/3 STOCKS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

a) Stocks Bruts

	Montant début Exercice	Montant Fin Exercice
Produits Finis	16 366	16 639
En-Cours Hors Cristal	2 684	3 456
En-Cours Cristal	4 734	5 340
Matières	1 745	2 860
	25 529	28 295

b) Provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Produits Finis	2 064	167	0	2 231
En-Cours Hors Cristal	1 242	0	56	1 186
En-Cours Cristal	811	0	35	776
Matières	528	54	0	582
	4645	221	91	4775

3/4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'Exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'Exercice
Pour créances douteuses	829	222	443	608
	829	222	443	608

3/5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit principalement de maintenance informatique et de loyers payés d'avance.

3/6 ECARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3/10.

3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'€uros)

(en militers a Euros)		
MONT	ANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES	
AVEC LESQUEL	LES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATIO	N
ACTIFS		
Immobilisations Financières		
	Participation brute	19 668
	Créances rattachées à des participations	5 395
Immobilisations en-cours		
Actif circulant		
	Créances clients et comptes rattachés	11 208
	Avances et acomptes	
	Autres créances	
TOTAL DES ACTIFS CONCERN	IES	36 271
PASSIFS		
	Emprunts et dettes financières divers	529
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 113
	Avances et acomptes clients	4 002
	Autres dettes	
TOTAL DES PASSIFS CONCER	NES	5 644

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 3 515 K€ dont 3 036 K€ de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 4 773 K€ dont 1 855 K€ de reprises de provisions et 2 700 K€ de dividendes.

3/8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 16 184 500 €. Il est divisé en 647 380 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Montant
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2011	42 684
Variation provirions réglementées	68
Résultat 2011	(67)
Dividendes Exercice 2010	0
Variation écarts de réévaluation	0
Variation subventions d'investissements	(14)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	42 671

3/9 AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

(en milliers d'€uros)

	Montant début			Montant fin
	d'Exercice	Dotations	Reprises	d'Exercice
Amortissements dérogatoires	2 649	361	293	2 718
Autres provisions réglementées	0			0
	2 649	361	293	2 718

3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Montant Fin Exercice
Provisions pour Risques					
Provisions pour risques de litiges exceptionnel	5	350			355
Provisions pour risques de litiges exploitation					
Provisions pour perte de change	79	126	79		126
Autres provisions pour risques	193	45	19		219
	277	521	98		700
Provisions pour Charges					
Fin de carrière et retraite complémentaire	4 430	352	122		4 660
Prov.pour Risques et Charges (Salariés et Autres)	35		35		
Autres provisions exceptionnelles					
Autres provisions pour exploitation	1 346	267	275		1 338
	5 811	619	432		5 998
Total Général	6 088	1 140	530		6 698
Sur Résultat d'Exploitation		664	451		
Sur Résultat Financier		126	79		
Sur Résultat Exceptionnel		350			
		1 140	530		

La Société connait quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle de la Société.

Par ailleurs, la Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

La Société fait également l'objet d'un litige avec son bailleur pour les locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, qui a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2011.

3/11 EMPRUNTS

(en milliers d'€uros)

	Montant Début	Nouveaux	Rembourst	Montant Fin
	Exercice	Emprunts	d'Emprunts	Exercice
Emprunts à 2 ans maximum à l'origine				
Découv.inter. courus à payer	5	11	5	11
Banques Créditrices	3 041	3	3 041	3
Emprunts et dettes Ets Crédits	3 046	14	3 046	14
Loyers de garantie	23			23
Fonds de participation	351	21	9	363
Agence de l'eau Rhin-Meuse	200		52	149
Intérets/courus/participation	16	23	23	16
Compte courant Filiales	1 398	1 081	1 950	529
Compte courant Société du Louvre	5 000	0	0	5 000
Dividendes	4		4	0
Jetons de Présence	173	75	26	222
Emprunts /dettes financières divers	7 166	1 201	2 064	6 303
TOTAL GENERAL	10 212	1 215	5 110	6 317

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la

somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

3/12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 11 719 K€, détaillées comme suit :

Factures fournisseurs : 1 280 K€Charges Externes : 3 947 K€

• Impôts, taxes et versements assimilés : 913 K€

Charges de Personnel : 5 252 K€
Charges Financières : 28 K€

• Charges de Chiffre d'Affaires : 78 K€

• Autres Charges : 222 K€

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 824K€, détaillés comme suit :

Organismes sociaux divers : 248 K€
Produits de Chiffre d'Affaires : 514 K€

• Autres Produits : 61 K€

3/13 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'€uros)

	MONTANT	A - d' 1	DE 1 A	A + DE
RUBRIQUES ET POSTES	BRUT	AN	5 ANS	5 ANS
<u>CREANCES</u>				_
Créances de l'actif immobilisé:				
Créances rattachées à des participations	5 395	5 395		
Autres	427	1	426	
<u>Créances de l'actif circulant</u> :				
Créances clients et comptes rattachés (*)	25 909	25 544	365	
Autres	4 597	4 592	5	
	36 328	35 532	796	
<u>DETTES</u>				
Emprunts et dettes auprès des				
Etablissements de crédit	14	14		
Emprunts et dettes financières divers	6 081	5 961	97	23
Autres dettes (*)	34 597	34 525	73	
	40 692	40 279	170	23

(*) Dont représentés par :

- des effets de commerce :

- clients : 726 K€ - fournisseurs : 474 K€

- des produits constatés d'avance d'un montant de 535 K€, ces produits concernent des facturations émises par avance dont la marchandise est toujours en stocks.

NOTE 4 COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'€uros)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE	E DES	
VENTES		CA 2011
En France		42 467
A l'étranger		55 355
	Total	97 822

4/2 TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers a Euros)		
	Solde 31/ 2	12/2011
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.		257
Refacturation Or/Métaux à nos Fournisseurs	39	
Refacturation dépenses à nos filiales	98	
Refacturation divers	75	
Mise à disposition de Personnel	45	
_	257	
TRANSFERT CHG EXPLOIT.PREST.PEU Mise à disposition de l'immeuble de la Place des Etats- Unis	211	211
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.		1 743
Remboursement Cantine	13	
Plan de Formation	632	
Mise à disposition de Personnel	1 098	_
	1 743	·
		2 211

4/3 INFORMATIONS SUR LE CREDIT-BAIL

Au 31 décembre 2011, la société ne détient aucun bien en crédit-bail, mais par contre, la société utilise des logiciels et du matériel informatique dans le cadre d'un contrat de location financement.

(en milliers d'€uros)

(en militers à caros)			Matériels et	
		Logiciels	Outillages	31/12/2011
VALEUR D'ORIGINE		2 172	377	2 550
AMORTISSEMENTS				
- Cumul exercices antérieurs		2 162	287	2 450
- Dotation exercice		10	90	100
TO	ΓAL	2 172	377	2 550
REDEVANCES PAYEES				
- Cumul exercices antérieurs		2 269	308	2 577
- Redevance exercice		11	98	108
T0'	ΓAL	2 280	405	2 686
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
- à 1 an au plus		0	0	0
- entre 1 an et 5 ans				0
- à plus de 5 ans				0
TO'	ΓAL	0	0	0
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE		11	98	108

4/4 EFFECTIFS DE LA SOCIETE AU 31 décembre 2011

	Nombre
Ouvriers	451
Employés et Techniciens et Agents de Maîtrise	272
Cadres	119
Total	842

4/5 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

4/6 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

En produits:

- des produits sur exercices antérieurs pour 163 K€
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 293 K€

- des produits sur cessions d'éléments d'actifs pour 35 K€
- des subventions d'investissements pour 14 K€

En charges:

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 156 K€
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 361 K€, en conformité avec le plan d'amortissement
- des dépenses de restructurations pour 1 240 K€
- des dépenses pour le nouveau site e.commerce de 914 K€
- une dotation aux provisions pour restructuration de 350 K€
- les dépenses liées au nouvel ERP pour 1 395 K€ pour la part non immobilisable

4/7 IMPOT SUR LE BENEFICE

Le produit d'impôt au 31 décembre 2011 s'élève à 389 K€ et concerne principalement des crédits d'impôts.

NOTE 5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5/1 RELEVE DES ENGAGEMENTS AU 31 décembre 2011

(en milliers d'€uros)

			Paiements dus par période				
ENGAGEMENTS	DONNEES	RECUS	A moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	A + de 5 ans		
ENGAGEMENTS DONNES							
A des tiers en faveur de nos filiales	5 665		5 665				
A des tiers autres	3 003		3 003				
Au Personnel	1 313			1 313			
Au i et sommer	1 313			1 313			
ENGAGEMENTS RECUS							
Quotas de gaz à effet de Serre		97	97				
A des tiers autres		102	102				
ENGAGEMENTS RECIPROQUES							
Options de change							
Vente à terme de devises en USD	3 757	3 757					
Vente à terme de devises en JPY	10 663	10 663	10 663				
Vente à terme de devises en CHF	294	294	294				
Achat à terme de devises en SGN	1 877	1 877	1 877				
Termes ciblés en JPY							
Termes ciblés en USD							
Termes accumulateurs en USD							
Termes accumulateurs en JPY							
Crédit Documentaire Export							
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées : Autorisation	12 340	12 340	12 340				
Autres engagements	248	248	248				
TOTAL	36 157	29 378	35 043	1 313			

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD, en JPY et en GBP et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme.

Au 31 décembre 2011, la position de la société face au risque de change, couvert par :

• des contrats à terme pour

5 200 000 USD

• des contrats à terme pour

1 160 000 000 IPY

• des contrats à terme pour

250 000 GBP

• des achats à terme pour

190 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD), le Yen Japonais (JPY) et la livre Sterling (GBP) s'établit à - 1 158 K€ au 31 décembre 2011.

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les

lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties :

Dans ce cadre, les garanties données avec les banques sont identiques au protocole initial, à savoir :

- o le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- o le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- o le nantissement de la marque Baccarat en France
- o la cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors sociétés du Groupe.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Reste valable également subordonné au protocole initial, le fait que l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à hauteur de 5 000 K€ en avance en compte courant, et à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'€uros)

	MONTANT
	GARANTI AU
RUBRIQUE CONCERNEE	31.12.2011

Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit

Néant

5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allégements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

	Ouverture de	l'Exercice	Mouvement d	e l'Exercice	Clôture de l'Exercice		
	Base	Impôt	Base		Base	Impôt	
Créances ou dettes d'Impôts	imposable	34.43%	imposable	Impôt	imposable	34.43%	
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 649	912	69	24	2 718	936	
Subventions d'investissement (dettes d'impôts)	72	25	(15)	(5)	57	20	
Charges non déductibles temporairement (créances							
d'impôts)	(11 240)	(3 870)	(2 894)	(996)	(14 134)	(4866)	
Charges à répartir déduites fiscalement	0	0	0	0	0	0	
	(8 519)	(2 933)	(2 840)	(977)	(11 359)	(3 910)	

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'€uros)

Au 31/12/2011	Résultat avant Impôt	Imnôt Dû	Résultat Net
Résultat Courant	3 448	909	2 539
Résultat Exceptionnel	(3 904)	(1 298)	(2 606)
Carry Back	0	0	0
TOTAL	(456)	(389)	(67)

L'impôt est réparti entre les sociétés intégrées fiscalement en fonction de son résultat fiscal comme si elle n'était pas intégrée.

Au 31 décembre 2011, les déficits reportables de l'ensemble du groupe s'élève à 9 335 K€.

5/4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2011 Baccarat détenait 1 146 K€ de SICAV monétaires.

NOTE 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'€uros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£) et en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK\$)

Sociétés ou Groupes de Sociétés	Сај	oital	Rej	erves et port à uveau	quote-part du capital détenu en %		ur d'inv titres de ute	étenus		co	rêts et A onsentis rembou ute	et non	a	ions et vals nisseurs	d'affa	iffre ires de ercice	ne	éfice t de ercice	Divide encaisse soci pend l'exer	par la été lant
FILIALES																				
Damon Delente	K€	1 325	K€	(1 055)	100	K€	2 932	K€	1 866						K€	3 909	K€	(755)		
Baccarat Pacific KK	MY	426	MY	277	100	K€	2 250	K€	2 250						MY	4 759	MY	29	K€	2 559
Baccarat Far East	KHK\$	0	KHK\$	-	100	K€	0	K€	0	K€	704				KHK\$	38	KHK	(13)		
Baccarat Inc.	K\$	14 112	K\$	(21 968)	100	K€	12 283	K€	0	K€	4 512	K€ 0	K€	5 665	K\$	22 777	K\$	75		
Baccarat UK	K£	315	K£	(66)	100	K€	445	K€	253						K£	1 520	K£	(37)		
Baccarat Greece	K€	99	K€	(562)	51	K€	49	K€	0						K€	1 013	K€	(533)		
Baccarat GMBH	K€	534	K€	-	100	K€	534	K€	534						K€	806	K€	336	K€	141
Baccarat Espagne	K€	610	K€	(327)	100	K€	604	K€	310	K€	180				K€	105	K€	30		
Baccarat Italie	K€	100	K€	-	100	K€	100	K€	100						K€	227	K€	138		
Baccarat Americas	K\$	1 000	K\$	(527)	51	K€	470	K€	219						K\$	666	K\$	81		

6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2011, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 85% du capital de Baccarat.

6/3 COMPTES CONSOLIDES

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe du Louvre, société anonyme au capital de 262 037 000 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6/4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2011 s'élèvent à 126 K€.

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011 Baccarat S.A. Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Baccarat S.A.

Siège social: Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social: €.16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans la note 2 « Evènements postérieurs à la clôture » et dans la note 3/11 de l'annexe concernant les « Emprunts».

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 2011. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé

à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

A – Règles et méthodes comptables

La note N° 1 de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment l'activation des immobilisations et leurs amortissements par composants ainsi que les méthodes de valorisations des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

B – Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la direction concernant les méthodes d'évaluation des amortissements et des dépréciations des actifs ainsi que des provisions.

Les notes 1/5, 1/7 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation, des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 30 mars 2012 Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit Mazars

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet Raymond Petroni

Associé Associé

BACCARAT

Comptes consolidés

31 décembre 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	31/12/2011	31/12/2010	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	143 206	125 871	17 335	13,77%
Autres produits de l'activité		1 043	1 036	7	0,68%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(23 358)	(18 998)	(4 360)	22,95%
Charges de personnel	5.2	(61 551)	(59 033)	(2 518)	4,27%
Charges externes	5.4	(50 342)	(42 793)	(7 549)	17,64%
Impôts et taxes		(1 428)	(1 541)	113	-7,33%
Dotations aux amortissements		(5 508)	(5 943)	435	-7,32%
Dotations aux provisions	5.3	128	(1 225)	1 353	-110,45%
Reprises sur provisions	5.3	(253)	3 146	(3 399)	-108,04%
Autres produits d'exploitation	5.5	4 400	3 785	615	16,25%
Autres charges d'exploitation	5.5	(3 110)	(3 574)	464	-12,98%
Résultat des activités opérationnelles courant		3 227	731	2 496	341,45%
Autres produits opérationnels	5.6	954	5 489	(4 535)	-82,62%
Autres charges opérationnelles	5.6	(4 139)	(1 240)	(2 899)	233,79%
Résultat des activités opérationnelles		42	4 980	(4 938)	-99,16%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		(36)	-	(36)	na
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(493)	(450)	(43)	9,56%
Autres produits financiers	5.7.1	53	81	(28)	-34,57%
Autres charges financières	5.7.1	(449)	(231)	(218)	94,37%
Résultat financier		(925)	(600)	(325)	-54,17%
Quote-part du résultat dans					
les entreprises mises en équivalence	6.3	(13)	91	(104)	-114,29%
Résultat avant impôt		(896)	4 471	(5 367)	120,04%
Charges d'impôt sur le résultat	5.8	(1 448)	(2 270)	822	-36,21%
Résultat après impôt		(2 344)	2 201	(4 545)	206,50%
Résultat de la période		(2 344)	2 201	(4 545)	206,50%
Trouver we in position		(= 3.12)		(1010)	200,007,0
Dont attribuable aux propriétaires de la société		(2 124)	2 482	(4 606)	185,58%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(220)	(281)	61	21,71%
Résultat de base par action (en euros)	8	(3,62)	3,40	(7,02)	206,47%
Résultat dilué par action (en euros)	8	(3,62)	3,40	(7,02)	206,47%

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de la période		(2 344)	2 201
<u>Autres éléments du résultat global :</u>			
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux			
instruments financiers	5.7.2	(763)	64
Variation de la réserve de conversion		(250)	394
Variation des autres réserves		(230)	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		263	(22)
Autres éléments du résultat global net d'impôt		(980)	436
Résultat global total de la période		(3 324)	2 637
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(3 109)	2 906
Participations ne donnant pas le contrôle		(215)	(269)

ACTIF CONSOLIDE

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	6.1	3 023	3 196
Immobilisations corporelles	6.2	33 888	32 164
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	50	64
Autres actifs financiers	6.4	3 445	3 525
Actifs d'impôt différé	5.8.1	5 346	5 313
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		45 752	44 262
Stocks	6.5	34 066	31 674
Créances clients	6.6	23 551	17 342
Créances d'impôt courant	5.8.1	1 611	1 501
Autres débiteurs	6.7	6 081	5 534
Autres actifs financiers courants	6.8	1 262	1 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	6 715	11 723
TOTAL ACTIFS COURANTS		73 286	69 107
TOTAL ACTIF		119 038	113 369

PASSIF CONSOLIDE

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capital social		16 185	16 185
Prime liée au capital	6.11	3 324	3 590
Réserves		27 652	25 900
Réserves de conversion		(3 235)	(2 980)
Résultat de l'exercice		(2 124)	2 482
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX			
PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		41 802	45 177
Participations ne donnant pas le contrôle		(314)	(99)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	41 488	45 078
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	2 797	5 692
Avantages du personnel	6.13	8 209	8 157
Provisions	6.12	1 477	1 453
Autres passifs non courants		57	71
Passifs d'impôt différé	5.8.1	975	911
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		13 515	16 284
Provisions	6.12	981	1 006
Dettes fournisseurs		18 001	13 161
Autres créditeurs	6.15	19 207	17 148
Dettes financières à court terme	6.14	25 336	20 309
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	510	383
TOTAL PASSIF COURANT		64 035	52 007
TOTAL PASSIF		77 550	68 291
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		119 038	113 369

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(2 344)	2 201
Anartissements at provisions		5 553	3 713
Amortissements et provisions Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		279	216
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		(91)	(3 903)
Produits de dividendes		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		13	(91)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et		2.440	2.426
impôt		3 410	2 136
Elimination de la charge (produit d'impôt)		511	1 560
Elimination du coût de l'endettement financier net		528	458
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		4 449	4 154
Incidence de la variation des stocks et en-cours		(1 921)	(579)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		(5 947)	4 438
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		4 432	2 841
Impôt sur le résultat payé		(126)	(1 372)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		887	9 482
		(4.0.0)	
Incidence des variations de périmètre		(100)	6 160
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Acquisition d'actifs financiers		(5 564) (85)	(2 468) (76)
Variation des prêts		469	(117)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		36	15
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		8	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(5 236)	3 514
Augmentation de capital		100	-
Emission d'emprunts		5 239	2 612
Remboursement d'emprunts		(2 536)	(2 173)
Intérêts financiers versés		(528)	(458)
Dividendes payés		-	(633)
Autres flux liés aux opérations de financement		34	(3 202)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		2 309	(3 854)
VARIATION DE LA TRESORERIE	6.9	(2 040)	9 142
Trésorerie d'ouverture	6.9	8 620	(765)
Effet de la variation du taux de change		119	243
Trésorerie clôture	6.9	6 699	8 620
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(2 040)	9 142

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2011 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

		(01.	i iiiiiiei s u eui	osj			
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078
Augmentation de capital	100	(100)			-		-
Résultat net de la période			(2 124)		(2 124)	(220)	(2 344)
Autres éléments du résultat global :							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(500)	(500)		(500)
Variation de la réserve de conversion (*)			(255)		(255)	5	(250)
Variation des autres réserves (**)			(230)		(230)	-	(230)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(485)	(500)	(985)	5	(980)
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :							
Paiement fondé sur les actions		(266)			(266)	-	(266)
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	(266)	-	-	(266)	-	(266)
31 décembre 2011	16 285	3 352	22 654	(489)	41 802	(314)	41 488

^(*) dont (467)K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 se présente de la façon suivante :

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732
Augmentation de capital	265	(265)			-		-
Résultat net de la période			2 482		2 482	(281)	2 201
Autres éléments du résultat global :							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				42	42		42
Variation de la réserve de conversion (*)			382		382	12	394
Variation des autres réserves		-			-	-	-
Total autres éléments du résultat global			382	42	424	12	436
Transactions avec les propriétaires comptabilisées Paiement fondé sur les actions		709			709	-	709
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	709	-	-	709	-	709
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078

^(**) dont (293)K€ de plus-value de consolidation suite à la sortie de Benelux

Notes annexes aux comptes consolidés 2011

FAIT	TS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	69
EVE	NEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	96
1.	PRINCIPES COMPTABLES	69
1.1	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	97
1.2	METHODES DE CONSOLIDATION	70
1.3	CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES	99
1.4	OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES	71
1.5	CHIFFRE D'AFFAIRES	72
1.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	72
1.7	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	73
1.8	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73
1.9	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74
	1 VALEUR BRUTE	
1.8.2	2 AMORTISSEMENT	74
1.10	DEPRECIATION DES ELEMENTS D'ACTIFS	75
1.11	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	76
1.12	STOCKS	80
1.13	IMPOTS	81
1.14	PROVISIONS	81
1.15	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	82
1.16	BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS	83
1.17	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	84
1.18	RESULTAT PAR ACTION	84
2.	GESTION DU RISQUE FINANCIER	85
2.1	RISQUE DE CREDIT	85
2.1. 1	1 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	85
2.1.2	2 GARANTIES	86
2.2	RISQUE DE LIQUIDITE	86
2.3	RISQUE DE MARCHE	88
2.3. 1	1 RISQUE DE CHANGE	88
2.3.2	2 RISQUE DE TAUX D'INTERET	88
2.3.3	GESTION DU CAPITAL	88
3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	89
4.	SECTEURS OPERATIONNELS	90
4.1	COMPTE DE RESULTAT	90
4.2	BILAN	91
43	INVESTISSEMENTS ET AUTRES	92

5.	COMPTE DE RESULTAT	94
5.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	94
5.2	CHARGES DE PERSONNEL	94
5.3	DOTATIONS AUX PROVISIONS	95
5.4	CHARGES EXTERNES	95
5.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	95
5.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	96
5.7	RESULTAT FINANCIER	97
5.7.1	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES	97
5.7.2	INSTRUMENTS DERIVES	97
5.8	IMPOTS SUR LES RESULTATS	98
5.8.1	EVOLUTION DES POSTES DE BILAN	99
5.8.2	ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES	100
5.8. 3	RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE AU TAUX LEGAL EN FRA	ANCE
ET L	A CHARGE D'IMPOT REELLE	101
5.8.4	DEFICITS REPORTABLES N'AYANT PAS DONNE LIEU A LA COMPTABILISATION D'UN	I IMPOT
DIFF	ERE ACTIF	
6.	BILAN CONSOLIDE	
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105
6.3	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	
6.3.1	EVOLUTION DE LA VALEUR D'EQUIVALENCE	107
6.3.2 EQU	QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES ET DES RESULTATS NETS DES SOCIETES MI IVALENCE	SES EN 107
6.3. 3	INFORMATIONS AGREGEES DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	107
6.4	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	108
6.5	STOCKS	108
6.6	CLIENTS	109
6.7	AUTRES DEBITEURS	110
6.8	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	110
6.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	110
6.10	CAPITAUX PROPRES	111
6.11	PAIEMENT A BASE D'ACTIONS	111
6.11	.1 CONTEXTE	112
6.11	.2 PRINCIPES METHODOLOGIQUES ET HYPOTHESES D'EVALUATION DES PRIX	112
6.12	PROVISIONS	114
6.13	AVANTAGES DU PERSONNEL	115
6.13	.1 FRANCE	116
6.13	.2 FILIALES ETRANGERES	119
6.13	.3 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	125

6.14	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	125
6.15	AUTRES CREDITEURS	129
6.16	PASSIFS EVENTUELS	129
7.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	131
7.1	PAR NATURE	131
7.2	ECHEANCIER	131
7.3	ENGAGEMENTS DE LOCATION	132
8.	RESULTAT PAR ACTION	134
9.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	
9.1	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE	
9.2	OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	135
9.2.1	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRIGEANT	135
9.2.2	HISTORIQUE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
D'AC	TIONS	139
9.2.3	INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX	ζ.
PRE	MIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES DE LA SOCIETE	165
9.3	MONTANT PROVISIONNE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES	
AVA	NTAGES	140
9.4	TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS :	140
9.5	AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	141
9.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	141

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

L'année 2011 a été caractérisée par les éléments suivants :

Baccarat, prolongeant les efforts de sortie de crise initiés en 2010, a confirmé la reprise amorcée sur l'exercice précédent de son chiffre d'affaires en augmentation sur ses principaux marchés y compris le Japon.

Aussi l'exercice 2011 se traduit-il par une croissance de 14% de son chiffre d'affaires consolidé et un résultat opérationnel courant en forte progression par rapport à 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- finalisé la création d'une société en Chine continentale et séparé ses activités chinoises et hongkongaises qui étaient auparavant regroupées dans une branche de la société Baccarat Pacific K.K. (Japon).
- créé une société, détenue à 100%, en Italie qui a repris dès l'été l'ensemble des activités gérées auparavant par un agent.
- finalisé les opérations de fermeture de la filiale Baccarat Benelux en partenariat avec l'agent local.
- continué, avec l'aide de consultants extérieurs, les travaux commencés en 2010 afin d'améliorer tant sa Supply Chain que les performances de la Manufacture.
- investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :
- le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant dépensé en 2011 s'élève à 914 K€ et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est également de 914 K€.
- la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Les dépenses relatives à ce projet se sont élevées à 1 395K€ en 2011 et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.
- signé un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, ouvert un show-room dédié aux luminaires à Hong-Kong qui sera suivi en 2012 d'ouvertures à New-York, Shanghai et Pékin.

D'autre part :

- Monsieur Markus Lampe a été nommé Directeur Général de la société le 23 mai 2011,
- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation,
- les organisations marketing et ventes ont été revues et modifiées pour une meilleure adéquation des moyens avec les axes de fort développement de la société. Elles ont par ailleurs été renforcées tant par des promotions internes que par des recrutements de profils expérimentés venant du monde du luxe et de la grande consommation.
- un nouveau président a été recruté pour la filiale américaine suite à la démission et au départ du président en poste.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 janvier 2012 a nommé Madame Françoise Labro en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire.

Financement

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc (voir chapitre 10.4).

Garantie donnée

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds suivants :

- au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- à la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie sera plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2012 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ciaprès ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2012.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 Utilisation des pertes fiscales,

Note 6.11 Paiement à base d'actions.

• Note 6.13 Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,

• Notes 6.12 Provisions liées à une estimation des risques.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle

l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwills et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquent le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements

sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

CIF: Cost Insurance Freight

• CIP: Carriage and Insurance Paid to

• CPT : Carriage Paid to

• DDP: Delivered Duty Paid

• DDU: Delivered Duty Unpaid

• EXW : Ex-Works

• FCA: Free Carrier

• FOB: Free On Board

• FDO: Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6 Autres produits et charges opérationnels

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat des activités opérationnelles courantes tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

1.7 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.8 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.9 Immobilisations corporelles

1.8.1 Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.8.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	Durée
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.10 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l' « unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité:

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.11 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres côtés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste

Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.13 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.14 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.15 Engagements envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.16 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location» et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de

valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.17 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.18 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cidessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2011, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- Avec la société Baccarat Inc :
 - Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 865 K\$ négociée par Baccarat Inc,
 - Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.
- Avec la société Baccarat UK Ltd :
 - Garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat avait subi au cours de l'exercice 2009, une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés

significatifs pour la société. Ce ralentissement était dû à la dégradation de la conjoncture économique mondiale et au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Pour faire face à cette conjoncture, le groupe avait entrepris de maîtriser ses investissements, de réduire ses charges d'exploitation et a mis en œuvre diverses mesures à la manufacture (chômage partiel, formation...) afin de réduire sur l'exercice le niveau de stock et de préparer l'entreprise à toute reprise future.

Par ailleurs, une restructuration complète de la filiale américaine a été mise en œuvre afin d'adapter les structures et les coûts aux nouvelles conditions de marché.

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques. Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat est par ailleurs confiante dans sa capacité à se refinancer à des conditions satisfaisantes au plus tard à l'échéance de ses lignes de crédit.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2011	31/12/2010
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	1	1
TOTAL	13	13

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation 2011.12	% de contrôle 2011.12	% d'intérêt 2011.12	Méthode de consolidation 2010.12	% de contrôle 2010.12	% d'intérêt 2010.12
<u>France</u>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<u>Reste de l'Europe</u>						
Baccarat Benelux(*)	IG	0	0	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<u>Asie</u>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italia (**)	IG	100	100	IG	-	
<u>Etats-Unis</u>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
<u>Autre</u>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG: Intégration globale/ME: Mise en équivalence/NC: Non consolidée

^(*)Société sortante en janvier 2011

^(**)Société entrante en juillet 2011.

4. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d' objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1 Compte de résultat

• Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2011 se présente ainsi :

En milliers d'euros	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	18 341	48 316	73 074	3 475	143 206
Résultat Sectoriel	(1 806)	7 388	17 987	1 036	24 605
Frais Marketing, Communication, Administratif Résultat Opérationnel Résultat Financier Impôt sur le bénéfice RESULTAT NET DES ENTREPRISES					24 563 42 (925) (1 448)
INTEGREES					(2 331)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(13)		(13)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					(2 344)
Intérêts minoritaires	28		(248)		(220)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(2 124)

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune des ces zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la Manufacture et les coûts non récurrents.

• Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

En milliers d'euros	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	16 213	43 841	62 131	3 686	125 871
Résultat Sectoriel	(1 254)	6 755	16 510	1 405	23 416
Frais Marketing, Communication, Administratif Résultat Opérationnel Résultat Financier Impôt sur le bénéfice RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					18 436 4 980 (600) (2 270) 2 110
Résultat des sociétés mises en équivalence	92		(1)		91
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					2 201
Intérêts minoritaires	15		(296)		(281)
RESULTAT NET (Part du Groupe)			·		2 482

4.2 Bilan

• Le bilan sectoriel au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	10 942	24 641	22 939	983	59 505
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			50		50
Actifs du Siège non affectés					59 483
Actif total consolidé	10 942	24 641	22 989	983	119 038
Passifs sectoriels	(9 825)	25 810	(1 198)		14 787
Passifs du Siège non affectés					104 251
Passif total consolidé	(9 825)	25 810	(1 198)		119 038

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

• Le bilan sectoriel au 31 décembre 2010 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	8 672	23 445	17 408	983	50 508
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			64		64
Actifs du Siège non affectés					62 797
Actif total consolidé	8 672	23 445	17 472	983	113 369
Passifs sectoriels Passifs du Siège non affectés	(9 500)	23 931	(1 443)		12 988 100 381
	(0.500)	00.004	(4, 4,40)		
Passif total consolidé	(9 500)	23 931	(1 443)		113 369

4.3 Investissements et autres

• Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2011 :

En milliers d'euros	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	380	796	482		1 658
Investissements du siège non affectés					1 804
Investissements Année 2011	380	796	482		3 462
Amortissements sectoriels	606	1 383	366	9	2 364
Amortissements du siège non affectés					3 145
Amortissements Année 2011	606	1 383	366	9	5 509
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(803)	(611)	1 424		10

$\bullet \;\;$ Au 31 décembre 2010, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels Investissements du siège non	79	852	157	26	1 114 1 354
affectés Investissements Année 2011	79	852	157	26	2 468
Amortissements sectoriels Amortissements du siège non affectés	919	1 518	581	14	3 033 2 436
Amortissements Année 2011	919	1 518	581	14	5 469
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	89	357	(2 189)		(1 743)

5. Compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

• Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Vente de biens	142 553	125 311
Prestations de services	653	560
TOTAL	143 206	125 871

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 13,8% sur l'année (+12,9% à taux de changes constants), reflétant la bonne reprise de l'activité pour Baccarat.

Le chiffre d'affaires du groupe est en progression sur l'ensemble de ses zones géographiques, confirmant les tendances de fin d'année 2010.

Le chiffre d'affaires en Europe a fortement progressé en 2011 (+15%) tandis qu'au Japon, dans un contexte macroéconomique difficile, l'activité s'est établie en hausse de 3% en yens sur l'année (+7% en euros). Aux Etats-Unis, à périmètre comparable, le repositionnement des produits a commencé à porter ses fruits puisque le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 23% en dollars (+17% en euros).

5.2 Charges de personnel

• Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations	(61 793)	(58 397)
Charge liée au paiement en actions	258	(709)
Retraite, médaille du travail	(16)	73
Participation	-	•
TOTAL	(61 551)	(59 033)

• Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2011	31/12/2010
Ouvriers	451	456
Employés, techniciens & agents de		
maîtrise	552	533
Cadres	144	129
TOTAL	1 147	1 118

L'augmentation des effectifs (+29 salariés en 2011) provient essentiellement de Baccarat France (+25 salariés en 2011, dont +17 à la Manufacture) en raison de la reprise d'activité.

5.3 Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

5.4 Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(14 319)	(13 943)
Locations et charges locatives	(10 495)	(9 985)
Sous-traitance générale	(2161)	(2 069)
Publicités, publications et relations publiques	(8 923)	(6 038)
Transports	(3236)	(2628)
Personnel extérieur à l'entreprise	(4044)	(1768)
Entretiens et réparations	(2680)	(2242)
Déplacements, missions et réceptions	(1740)	(1445)
Assurance	(724)	(556)
Divers	(2020)	(2119)
TOTAL	(50 342)	(42 793)

Compte tenu du fort niveau d'activité, Baccarat a eu recours à du personnel extérieur et a augmenté les dépenses d'entretien de son outil de production. Afin de favoriser la croissance de son chiffre d'affaires, la société a accru sensiblement sur la période ses dépenses de publicité et promotion.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

• Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de change (perte)	(2 195)	(2930)
Autres charges	(915)	(642)
Total autres charges d'exploitation	(3110)	(3572)
Résultat de change (gain) Autres produits	1 885 2 515	1 702 2 081
Total autres produits d'exploitation	4 400	3 783
TOTAL	1 290	211

5.6 Autres produits et charges opérationnels

• Les autres produits et charges opérationnels non-récurrents incluent :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Cession Baccarat Real Estate	-	4 719
Actifs incorporels	-	5
Reprise de provision sur Four A (1)	-	765
Résultat Baccarat Benelux, part Groupe	221	-
Provision pour impôt Baccarat Inc.	697	-
Cession d'immobilisation corporelle	36	-
Total autres produits opérationnels	954	5 489
Cessions des titres Benelux	(75)	-
Cessions d'actifs corporels	(163)	(790)
Dotation exeptionnelle aux provisions sur immobilisations (impairment)	-	(271)
Restructuration Baccarat Inc.	(195)	(179)
Plus-value de consolidation suite à la sortie de Baccarat Benelux	293	-
Frais de mis en place e-commerce	(914)	-
Frais de restructuration Alix Partners	(389)	-
Frais de mise en place ERP	(1395)	-
Frais de restructuration (charges salariales)	(851)	-
Retrocession de la concession Harrod's	(100)	-
Provision pour risques divers	(350)	-
Total autres charges opérationnels	(4 139)	(1 240)
TOTAL	(3 185)	4 249

La société Baccarat Benelux a été liquidée en janvier 2011, ce qui a engendré la constatation d'une plus-value de consolidation nette de 218 K€.

L'exercice 2011 inclut des frais non récurrents de mise en place de l'ERP Lawson pour 1395 K€ et des frais du projet e-commerce pour 914 K€ correspondant à la phase conceptuelle qui ne répond pas aux conditions d'activation, ainsi que des coûts de restructurations du comité de Direction (départs négociés et surcoût lié au management de transition) pour 851 K€, compensés partiellement par la reprise d'une provision pour impôts aux USA devenue sans objet pour 697 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010. La plus-value réalisée s'est élevée à 4 719 K€.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Autres produits et charges financières

• Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Autres charges financières	(419)	(223)
dont retraitement sur Instruments dérivés	<i>(27</i> 9)	(138)
Dotations aux provisions pour risques et charges financier	(30)	-
Total autres charges financières	(449)	(223)
Revenus des actifs financiers	33	33
Autres produits financiers	20	48
dont retraitement sur Instruments dérivés	-	(78)
Reprises des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financières	53	81
TOTAL	(396)	(142)

5.7.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

Juste valeur des		31/12	/2011		31/12	/2010
instruments dérivés (en milliers d'euros)	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global
Fair Value Hedge						
USD IPY	(111) (388)	(111) (388)		(1) (144)	(1) (144)	
TOTAL 1	(499)	(499)		(145)	(145)	
Cash Flow Hedge Variation valeur	(4.50)		450	105		105
USD JPY	(159) (583)		(159) (583)	105 (85)		105 (85)
Valeur temps et couverture inefficace						
USD JPY	17 65	17 65		(3) 10	(3) 10	
TOTAL 2	(660)	82	(742)	27	7	20
TOTAL 1 + 2	(1 159)	82	(742)	(118)	7	20
Juste valeur au 31/12/N-1	(118)	7	20	35	78	(43)
Variation de la juste	(1 041)	75	(762)	(153)	(71)	63

Au 31 décembre 2011, l'impact résultat du retraitement sur instruments dérivés est de (279) K€ et de (216) K€ au 31 décembre 2010.

5.8 Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

 La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée à compter de l'exercice 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles; • La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présentée sur cette même ligne.

5.8.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2010	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/2011
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 501	110	-	-	-	1 611
Dette d'impôt	(383)	(546)	-	377	42	(510)
Net	1 118	(436)	-	377	42	1 101
Impôts différés						
Actif	5 312	(142)	263		(87)	5 346
Passif	(911)	85	-	-	(149)	(975)
Net	4 401	(57)	263	-	(236)	4 371
Produit / Charge d'impôt totale		(493)				

5.8.2 Analyse des impôts différés

Le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2010	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/2011
	31/12/2010	ch resultat	propres		31/12/2011
Différences temporaires	2 386	233	-	-	2 619
Provisions réglementées	(912)	(24)	-	-	(936)
Crédit bail	2	(2)	-	-	-
Elimination des marges sur stocks	990	(64)	-	-	926
Engagements de retraite	(209)	(23)	-	(177)	(409)
Juste valeur des instruments financiers	41	96	262	-	399
Reclassement honoraires cristalroom	(34)	16	-	-	(18)
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	2 371	(314)	-	(59)	1 998
Ecart d'évaluation	8	8	-	-	16
Harmonisation des modes	(11)	_	_	_	(11)
d'amortissement	(11)				(11)
Plan d'actions gratuites	-	-	-	-	-
CVAE	(236)	59	-	-	(177)
Dépréciation d' immobilisation	-	-	-	-	-
Autres retaitements	1	(42)	-	-	(41)
Total	4 402	(57)	262	(236)	4 371

Au 31 décembre 2010, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde	Comptabilisé en	Comptabilisé	Effet de	Solde
	31/12/2009	résultat	en capitaux	conversion	31/12/2010
			propres		
différences temporaires	2 754	(368)	-	-	2 386
provisions réglementées	(1 002)	90	-	-	(912)
crédit bail	2	-	-	-	2
élimination des marges sur stocks	870	120	-	-	990
engagements de retraite	(300)	107	-	(16)	(209)
juste valeur des instruments financiers	(12)	75	(22)	-	41
reclassement honoraires cristalroom	(53)	19	-	-	(34)
provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 800	181	(4)	394	2 371
écart d'évaluation	5	3	-	-	8
harmonisation des modes d'amortissement	(11)	-	-	-	(11)
plan d'actions gratuites	540	(540)	-	-	-
CVAE	(275)	39	-	-	(236)
dépréciation d' immobilisation	67	(67)	-	-	-
autres retaitements	(1)	-	-	2	1
Total	4 389	(341)	(26)	380	4 402

Les impôts différés relatifs à BPKK se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
différences temporaires	219	314
élimination des marges s/ stocks	467	547
engagement de retraite	644	795
harmonisation des modes d'amortissement	663	710
autres	5	5
Total	1 998	2 371

5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de l'ensemble	(2 344)	2 201
Charge d'impôt réelle	493	1 560
Quote-part de résultat des	13	(91)
sociétés mises en équivalence		
Résultat consolidé avant impôt	(1 838)	3 670
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt	633	(1 264)
théorique		
Taux d'impôt effectif	-26,82%	42,51%
Différences temporelles et	(1 094)	(324)
permanentes (*)		
IDA sur paiement à base d'action	-	-
Différentiel de taux étranger		
ВРКК	(31)	26
Baccarat Inc.	(1)	2
Produit / Charge d'impôt réelle	(493)	(1 560)

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule au 31 décembre 2011 par filiales le montant de ses déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

en milliers d'euros	Pertes fis	cales		IDA
Filiales	Pertes Fiscales Montant en €uros	Échéance	Taux impôt	IDA non activé
Baccarat Inc	743	2021		
	1 223	2022		
	683	2026		
	997	2027		
	3 505	2028		
	3 299	2029		
	537	2030		
	696	2031		
	11 683		35%	4 089
Baccarat Espagne	72	2015		
1.8	174	2016		
	8	2017		
	34	2018		
	37	2024		
	325		30%	98
Baccarat Américas	50	2015		
	59	2016		
	81	2018		
	74	2018		
	264		35%	92
Baccarat UK	659	illimité	28%	185
Bt Grece	239	2014		
2. 3. 000	477	2015		
	627	2016		
	1 343		24%	322
Baccarat France	9 329	illimité	34%	3 172
Total	23 603			7 958

6. Bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

• Au 31 décembre 2011, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	immobilisations
			incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2011	3 110	5 351	8 461
Acquisitions	-	146	146
Cessions	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	37	37
Change	24	41	65
Valeur brute au 31 décembre 2011	3 134	5 575	8 709
Amortissements au 1er janvier 2011	(365)	(4 900)	(5 265)
Dotations	(60)	(294)	(354)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(25)	(42)	(67)
Amortissements au 31 décembre	(450)	(5 236)	(5 686)
Perte de valeur au 1er janvier 2011	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-	-
W.L 4	0.7.7	g mr. c	0.124
Valeur nette au 1er janvier 2011	2 745	451	3 196
Valeur nette au 31 décembre 2011	2 684	339	3 023

• La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2010 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
			meorporenes
Valeur brute au 1er janvier 2010	3 056	5 757	8 813
Acquisitions	-	132	132
Cessions	-	(713)	(713)
Reclassements et autres variations	-	61	61
Change	54	114	168
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 110	5 351	8 461
Amortissements au 1er janvier 2010	(264)	(5 194)	(5 458)
Dotations	(62)	(312)	(374)
Sorties	-	704	704
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(39)	(98)	(137)
Amortissements au 31 décembre	(365)	(4 900)	(5 265)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change		-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	_	_	_
Valeur nette au 1er janvier 2010	2 792	563	3 355
Valeur nette au 31 décembre 2010	2 745	451	3 196

6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 s'analysent ainsi :

	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				
En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations	Agencements	Immobilisations	Total
			techniques et	boutiques et	corporelles	immobilisations
			outillages	autres	en-cours (1)	corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2011	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Acquisitions	-	-	2 612	803	3 431	6 846
Cessions	-	-	(2 785)	(339)	-	(3 124)
Reclassements et autres variations	-	-	395	22	(447)	(30)
Change		-	1 074	563		1 637
Valeur brute au 31 décembre 2011	394	4 028	75 628	22 011	3 987	106 048
Amortissements au 1er janvier 2011		(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Dotations		(76)	(3 686)	(1 393)		(5 155)
Reprises		-	-	-	-	-
Sorties		-	2 649	313	-	2 962
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change			(916)	(496)	-	(1 412)
Amortissements au 31 décembre 2011		(2 447)	(52 054)	(17 659)	-	(72 160)
Perte de valeur au 1er janvier 2011	_	_			_	_
Dotations					_	_
Reprise sur perte de valeur		_	_	_	_	_
Reclassements et autres variations	_	_	_	_	-	_
Change	-	-	-	-	-	_
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-			-	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164
Valeur nette au 31 décembre 2011	394	1 581	23 574	4 352	3 987	33 888
(1) Day simplification do						

⁽¹⁾ Par simplification de présentation, les immobilisations en-cours présentées dans ce tableau intègrent des immobilisations incorporelles en-cours, et notamment l'ERP Lawson et le projet e-commerce

Le groupe a investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :

- le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est de 914 K€.
- la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre 2011 au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.

• La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2010 s'analyse de la façon suivante :

	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				
En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	Total immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2010	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Acquisitions Cessions Reclassements et autres variations		4 -	1 881 (3 281) 729	312 (3 212) 1	218 - (802)	2 415 (6 493) (72)
Change Valeur brute au 31 décembre 2010			2 606	1 451		4 057
valeur brute au 31 decembre 2010	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Amortissements au 1er janvier 2010		(2 294)	(46 546)	(16 461)	-	(65 301)
Dotations Reprises		(77)	(3 973)	(1 684)	-	(5 734)
Sorties Reclassements et autres variations		-	2 496	3 206	-	5 702 -
Change		(2.254)	(2 078)	(1 144)	-	(3 222)
Amortissements au 31 décembre 2010		(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	(765)	-	-	(765)
Dotations Reprise sur perte de valeur (*) Reclassements et autres variations Change	-	- - -	765 -	-	- - -	765 -
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	394	1 730	25 086	5 949	1 587	34 746
Valeur nette au 31 décembre 2010	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164

^(*) Le Four A a été arrêté en février 2010, ce qui avait engendré la constatation d'une perte de valeur de 765 milliers d'euros dans les comptes 2009. Cette dotation du Four A a été totalement reprise en 2010

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12	2/2011	31/12/2010		
	Valeur Brute Dépre	éciations Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations Valeur Nette	
Part dans l'actif net des					
titres mis en équivalence à	64	64	1 474	1 474	
l'ouverture					
Part dans le résultat de		(14)		91	
l'exercice		(14)		71	
Dividendes versés		-		(609)	
Sortie de périmètre		-		(975)	
Effet des variations de				83	
change					
Part dans l'actif net des					
titres mis en équivalence à		50		64	
la clôture					

En milliers d'euros	31/12/2010	Acquisition / Augmentation de %	Sortie / Diminution de %	Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2011
Baccarat Real Estate	(2)	-	-	-	-	(2)
SVD Bonhomme	54	-	-	(14)	-	40
Sous-total	52	-	-	(14)	-	38
Impôts	12	-	-	-	-	12
Titres mis en équivalence	64	-	-	(14)	-	50

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat		Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	-	0	0,00%	(93)	93
SVD Bonhomme	40,00%	50	-	40,00%	66	(2)
TOTAL	50	50		64	(27)	91

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD Bonhomme
Actif	475
Passif	475
Compte de résultat	(37)
dont Chiffre d'affaires	337

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés noncourants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
	manerers		manerers
Valeur brute au 1er janvier 2011	3 525	Valeur brute au 1er janvier 2010	2 877
Acquisitions/Emissions	234	Acquisitions/Emissions	5 071
Cessions	(85)	Cessions	(6 368)
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	(444)	Transferts et autres	1 426
Change	215	Change	519
Valeur brute au 31 décembre 2011	3 445	Valeur brute au 31 décembre 2010	3 525
Amortissements au 1er janvier 2011		Amortissements au 1er janvier 2010	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	_
Amortissements au 31 décembre 2011	-	Amortissements au 31 décembre 2010	-
Perte de valeur au 1er janvier 2011		Perte de valeur au 1er janvier 2010	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	Perte de valeur au 31 décembre 2010	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	3 525	Valeur nette au 1er janvier 2010	2 877
Valeur nette au 31 décembre 2011	3 445	Valeur nette au 31 décembre 2010	3 525

6.5 Stocks

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010			
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	
Matières premières et							
approvisionnements	2 860	(582)	2 278	1 745	(528)	1 217	
En cours de production	8 796	(1 961)	6 835	7 418	(2 053)	5 365	
Produits intermédiaires et finis	27 740	(3 030)	24 710	27 705	(2 947)	24 758	
Marchandises	331	(88)	243	422	(88)	334	
TOTAL	39 727	(5 661)	34 066	37 290	(5 616)	31 674	

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2011	37 290	(5 616)	31 674
Variation du stock brut	1 873		1 873
Variation de la provision pour dépréciation		49	49
Effets des variations de change	564	(94)	470
Solde au 31 décembre 2011	39 727	(5 661)	34 066

6.6 Clients

En milliers d'euros		31/12/2011	31/12/2010			
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	24 357	(806)	23 551	18 464	(1 122)	17 342

• L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2011 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non- échues	Total
Clients bruts	11 022	565	(501)	149	11 235	13 122	24 357
Provisions					(806)	-	(806)
Clients nets au 31 décembre 2011							
	11 022	565	(501)	149	10 429	13 122	23 551

• L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2010 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non- échues	Total
Clients bruts	13 500	699	101	(85)	14 215	4 249	18 464
Provisions					(1122)		(1122)
Clients nets au 31 décembre 2010	13 500	699	101	(85)	13 093	4 249	17 342

Les 10 premiers clients du groupe représentent 26% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2011.

6.7 Autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes	521	256
Créances fiscales	1 144	1 726
Comptes courants	-	-
Autres créances	876	679
Charges constatées d'avance	3 540	2 873
TOTAL	6 081	5 534

La variation des charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers des boutiques de la filiale Baccarat Far East pour 638 K euros.

6.8 Autres Actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
Au 1er janvier 2011	1 061	14	237	21	1 333
Acquisitions/Emissions	19	-	-	-	19
Cessions / Remboursements	(527)	-	-	-	(527)
Variation de juste valeur	-	-	-	(21)	(21)
Transferts et autres	419	(12)	(31)	-	376
Change	75	-	7	-	82
Au 31 décembre 2011	1 047	2	213	-	1 262

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	8 620	(765)
Effet de la variation du taux de change	119	243
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(2 040)	9 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	6 699	8 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	6 715	11 723
Placement à moins de 3 mois	(11)	(6)
Banques créditrices	(5)	(3 097)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	6 699	8 620

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en 5 569 K€ de solde des comptes bancaires, contre 3 076 K€ au 31 décembre 2010, et de 1 146 K€ de SICAV monétaires souscrites par Baccarat S.A, comparé à 8 647 K€ au 31 décembre 2010.

6.10 Capitaux propres

Le capital social au 31décembre 2011 est de 16 184 600 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les

collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013.

Il subsiste 24 000 options de souscription d'actions au 31 décembre 2011.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Les actions gratuites ont été attribuées au 31 décembre 2010.

Une annulation de charge de personnel d'un montant de 266 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

6.11.1 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises).

Le second plan concerne l'attribution de stock-options à un collaborateur clé de Baccarat.

6.11.2 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomiaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomiaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42 ,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2011.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2011 en milliers d'euros			
Plan 1	2 020			
Plan 2	1 313			
Total	3 333			

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2011 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan	Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	sur l'exercice	Charge cumulée sur l'exercice 2011 en Keuros
Plan 1	10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020	2 020
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2009	6 500	212	82	534	451	534
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2011	3 000	212	82	246	384	246
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2012	1 000	212	82	82	284	73
							3 333	3 590	3 324

Une annulation de charges de 266 K€ a été passée au 31 décembre 2011.

6.12 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour litiges sociaux	766	816
Autres provisions pour risques	215	190
Total provisions à caractère courant	981	1 006
Provisions pour litiges	355	5
Autres provisions pour risques	95	821
Autres provisions pour charges	1 027	627
Total provisions à caractère non courant	1 477	1 453

• Au 31 décembre 2011, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclassements	31/12/2011
Provisions pour litiges	816	187	(238)	-	-	1	766
Autres provisions pour risques	190	45	(19)	-	-	(1)	215
Total provisions à caractère courant	1 006	232	(257)	-	-	-	981
Provisions pour litiges	5	350	-	-	-	-	355
Autres provisions pour risques	821	-	(697)	-	(29)	-	95
Autres provisions pour charges	627	400	-	-	-	-	1 027
Total provisions à caractère non courant	1 453	750	(697)	-	(29)	-	1 477

Le Groupe connait quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, La Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

La Société fait également l'objet de deux litiges avec son bailleur pour la boutique de la Madeleine à Paris (établissement Damon Delente) et pour les locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, qui ont été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le montant des provisions passées pour litiges s'élève à 2 458 K€.

6.13 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations	Reprises	Reclassement	Change	31/12/2011
Engagements de retraite France	4 653	334	(84)	-	-	4 903
Engagements de retraite Etats-Unis	601	61	(109)	-	16	569
Engagements de retraite Japon	546	358	(593)	-	23	334
Engagements de retraite complémentaire France	1 792	118	(80)	-	-	1 830
Engagements de retraite	7 592	871	(866)	-	39	7 636
Médaille du travail	565	80	(72)	-	-	573
TOTAL	8 157	951	(938)	-	39	8 209

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Engagements de retraite France	4 483	4 525	4 406	4 653	4 903
Engagements de retraite Etats-Unis	526	609	487	601	569
Engagements de retraite Japon	649	797	602	546	334
Engagements de retraite					
complémentaire France	1 849	1 944	2 003	1 792	1 830
Engagements de retraite	7 507	7 875	7 498	7 592	7 636
Médaille du travail	573	553	571	565	573
TOTAL	8 080	8 428	8 069	8 157	8 209

Les provisions au 31 décembre 2011 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2010 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

- Départ en retraite : paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
- Départ en retraite : paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
- Décès ou démission : paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaires, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

6.13.1 France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 903 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 31 décembre 2011:

Ī	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(184)	(31)	(91)	(306)	(2)
Coût de l'actualisation :	(173)	(24)	81	(116)	(2)
Prestations payées dans l'année :	84	72	-	156	-
Modification de régime : Restructuring :				<u>-</u>	
Reductions / cessations :	-	-			***************************************
Cession/acquisitions:					
(Pertes) et gains actuariels :	(8)	(30)	29	(9)	10
Changement d'hypothèses	109	9	75	193	1
Entrées de l'année	(14)	(4)	-	(18)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Volour des fonds de 44but d'az4-					
Valeur des fonds de début d'année : Valeur des fonds de fin d'année :		-	-	-	-
vareur des tonds de fin d'affilee :	<u> </u>		-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(184)	(31)	-	(215)	(2)
Coût de l'actualisation :	(173)	(24)	(91)	(288)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :		-		-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	8	(24)	_	(16)	1
Restructuring:	-			-	
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition:	(349)	- (00)	(91)	(520)	(3)
Total:	(349)	(80)	(91)	(520)	(3)
Provision de début d'année :	(4 413)	(565)	(1996)	(6 974)	(52)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-			0	0
Transfert de provision (fusion, absorption)	-	-	_	-	_
Cession/acquisition:	-		-	-	-
Charge de l'année :	(349)	(80)	(91)	(520)	(3)
Prestations payées par l'employeur :	84	72	81	237	
Contributions employeur de l'année : Provision de fin d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 257)	(55)
Provision de un d'année :	[40/0]	(3/3)	(2 006)	(/ 25/)	(55)
Valeur des engagements de fin d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	588	-	39	627	14
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 257)	(55)
Exercice 2012 (en €)					
Charge de l'exercice					
Coût des services	(189)	(32)		(221)	(3)
Coût financier	(187)	(26)	(92)	(305)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance			-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	12	_	-	12	-
Amortissement des changement de régime	-		-		-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	(50)	(0.00	-	-
Total	(364)	(58)	(92)	(514)	(4)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 250 K€.

Au 31 décembre 2010, l'engagement s'élève à 4 653 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
Exercice 2010 (en milliers d'euros)	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	TOTAL
Verteber 4.1					
Variation de la valeur des engagements Valeur des engagements de début d'année :	(3 821)	(567)	(1829)	(6 217)	(39)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	(3021)	(307)	-	10217)	-
Coût des services :	(173)	(31)	-	(204)	(2)
Coût de l'actualisation :	(184)	(27)	(90)	(301)	(2)
Prestations payées dans l'année :	289	61	104	454	-
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring:	-	-	-	-	-
Reductions / cessations:	-		-	-	-
Cession/acquisitions:	- 7	19	-	- (70)	-
(Pertes) et gains actuariels : Changement d'hypothèses	(17)	(19)	(96) (151)	(70) (187)	(2)
Entrées de l'année	(4)	(1)	(131)	(5)	(2)
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Variation de la valour des fonds d'assurance					
Variation de la valeur des fonds d'assurance Valeur des fonds de début d'année :	-		_	_	_
Contributions employeur de l'année :				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Prestations payées par le fonds :		-	-		_
Reductions / cessations:	-	-	-	-	-
Rendement réel du fonds :	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(173)	(31)	-	(204)	(2)
Coût de l'actualisation :	(184)	(27)	(90)	(301)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :		-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	10	(1)	-	9	-
Restructuring:		-	-		-
Reductions / cessations :	-	-	-		
Cession/acquisition: Total:	(348)	(58)	(90)	(496)	(4)
Variation de la manision communición en bilan					
Variation de la provision comptabilisée au bilan Provision de début d'année :	(4 3 5 4)	(567)	(2 010)	(6 931)	(48)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	(1301)	(507)	(2010)	0	0
Transfert de provision (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition:	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(348)	(58)	(90)	(496)	(4)
Prestations payées par l'employeur :	289	61	104	454	-
Contributions employeur de l'année :	-	<u> </u>	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 413)	(565)	(1 996)	(6 974)	(52)
Couverture financière					
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Valeur des fonds de fin d'année : (Insuffisance) / Surplus :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
			(= 00=)	(0 002)	(=1)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	
Valeur des engagements initiale restant à amortir :			-	- 442	5
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir : Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	509 (4 413)	(565)	(66) (1 996)	(6 974)	(52)
Exercice 2011 (en €)					
Coût des services	(184)	(31)		(215)	(2)
Coût des services Coût financier	(173)	(24)	(91)	(213)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance	(1/3)	(24)	(71)	(200)	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	8	-	-	8	-
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(349)	(55)	(91)	(495)	(4)

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2010 est de 247 K€.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 4,75 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 830 K€. La charge comptabilisée au cours de la période est de 38 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d' actualisation	Dette actuarielle	Coût des services	Coût financier
4.250/			
4,25%	4 338	205	177
4,50%	4 230	198	184
4,75%	4 127	191	189
5,00%	4 027	185	194
5,25%	3 931	179	199

6.13.2 Filiales étrangères

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2011 s'élève à 569 K€.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 438)
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(79)
Prestations payées dans l'année :	177
Modification de régime :	-
Restructuring:	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(235)
Ecart de change	(162)
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 753)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	922
Contributions employeur de l'année :	111
Prestations payées par le fonds :	(176)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	33
Ecart de change	97
Valeur des fonds de fin d'année :	987
Charge de l'année	
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(79)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	68
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(35)
Restructuring:	-
Reductions / cessations :	-
Total:	(63)
Variation de la manision communità il afe au bilon	
Variation de la provision comptabilisée au bilan Provision de début d'année :	(339)
Charge de l'année :	(63)
Prestations payées par l'employeur :	(03)
	111
Contributions employeur de l'année :	111
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	(22)
Ecarts de change	(32)
Provision de fin d'année :	(323)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(1753)
Valeur des fonds de fin d'année :	987
(Insuffisance) / Surplus:	(766)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	443
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	
i i ovision complabilisce au bhan de im d'aillee :	(323)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Charge de l'exercice	
Coût des services	(17)
Coût financier	(71)
Rendement attendu des fonds d'assurance	69
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	(268)
Amortissement des changement de régime	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-
Total	(287)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de la période est de 48 K€.

L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 601 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
Exercice 2010 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 485)
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 566)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	986
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004
Charge de l'année	
Coût des services :	(16)
Coût de l'actualisation :	(84)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	72
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(87)
Total:	(115)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(268)
Provision de fin d'année :	(369)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 566)
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004
(Insuffisance) / Surplus:	(562)
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	193
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(369)

Charges de l'exercice 2011

Coût des services :	(18)
Coût de l'actualisation :	(106)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	70
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(36)
Total:	(90)

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au 31 décembre 2010 est de 76 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2011 :

• Taux d'actualisation : 5,70 %

• Taux de placement des actifs : 7,00 %

• Table de mortalité : GAM 94

• Inflation: 3 %

• Age de départ à la retraite : 65 ans

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2011 s'élève à 334 K€.

	Baccarat Japon
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	2uccur uc jupon
,	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(2 639)
Coût des services :	(339)
Coût de l'actualisation :	(36)
Prestations payées dans l'année :	63
Modification de régime :	-
Restructuring:	
Reductions / cessations :	- (40)
(Pertes) et gains actuariels :	(40)
Ecart de change Valeur des engagements de fin d'année :	(213) (3 203)
vareur des engagements de mra année .	(3 203)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	2 065
Contributions employeur de l'année :	621
Prestations payées par le fonds :	(63)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	28
Ecart de change Valeur des fonds de fin d'année :	178 2 829
valeur des fonds de fin d'année :	2 029
Charge de l'année	
Coût des services :	(339)
Coût de l'actualisation :	(36)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	_
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Restructuring:	-
Reductions / cessations :	-
Total:	(375)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(567)
Charge de l'année :	(375)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	621
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecarts de change	(34)
Provision de fin d'année :	(354)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 203)
Valeur des fonds de fin d'année :	2 829
(Insuffisance) / Surplus:	(375)
Modifications do régimes roctant à auscratin	
Modifications de régimes restant à amortir :	
Valeur des engagements initiale restant à amortir : (Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	20
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	
ri ovision comptabilisee au blian de fin d'année :	(354)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Charge de l'exercice	
Coût des services	(405)
Coût financier	(42)
Rendement attendu des fonds d'assurance	37
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	-
Amortissement des changement de régime	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-
Total	(410)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice est de 235 K€.

L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 546 K€.

	Baccarat Japon
Exercice 2010 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(2 150)
Valeur des engagements de fin d'année :	(2 639)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	1 470
Valeur des fonds de fin d'année :	2 065
Charge de l'année	
Coût des services :	(283)
Coût de l'actualisation :	(36)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements in	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total:	(319)
Variation de la provision comptabilisée au bi	
Provision de début d'année :	(625)
Provision de fin d'année :	(567)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(2 639)
Valeur des fonds de fin d'année :	2 065
(Insuffisance) / Surplus:	(574)
	0
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	8
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année	(567)

Charges de l'exercice 2011

Coût des services :	(327)
Coût de l'actualisation :	(34)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	27
Amortissement de la valeur des engagements in	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total:	(334)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au 31 décembre 2010 est de 181 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2011 :

- Taux d'actualisation : 1,30 %
- Taux d'évolution des salaires et mobilité : taux par âge équivalent à une moyenne de 4,29%
- Age de départ : 60 ans

• Table de mortalité : 20ème table nationale hommes / femmes

6.13.3 Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2011 est de 84 343,5 heures.

6.14 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	2 675	5 062
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	0	105
Autres	122	525
TOTAL	2 797	5 692
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	4 242	1 874
Banque créditrice	5	3 098
Prêts bancaires non-garantis	14 389	10 126
Intérêts courus non échus	11	6
Juste valeur des instruments financiers	1 159	138
Comptes courants passifs	5 000	5 000
Autres	530	67
TOTAL	25 336	20 309

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

							au 31/1	2/2011		
	Devise	F	Taux d'intérêt	Échéance	Vale	ur Non	inale	Valeu	r Comj	otable
	Dev	v	nominal	Éché	KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros
Passifs non courants Prêts bancaires garantis	JPY JPY JPY	V F V F	1,74% 1,60% 1,52% 2,48% 2,03%	2011 2011 2012 2012 2012			2 994			2 675
	JPY	F F F	2,01% 1,81% 1,48%	2012 2014 2013	100 000 200 000		998 1 996	68 000 200 000	100 100	679 1 996
Passifs relatifs à des contrats de location-financement Contrat de location Générix	FIIR	F	5,62%	2011	300	1	300 300	0	1	0
Autres Aide Anvar > 1 an Dépôts de garantie Participation des salariés	EUR EUR	1	3,0270	2011	300	1	333	v	1	122 97 25
Total Passifs non courants										2 797
Passifs courants Part courante des prêts bancaires garantis	JPY JPY JPY	V F V V F V	2,48% 2,03% 2,01% 1,52% 1,54% 1,60% 2,28% 2,13%	2012 2012 2012 2012 2011 2011 2010 2010	100 000 100 000 50 000 200 000	100,2 100,2	4 491 998 998 499 1 996	75 000 100 000 50 000 200 000	100 100 100 100	1 747 749 998 499 1 996
Facilité bancaire non garantie Concours bancaires (dettes) Concours bancaires (dettes) Concours bancaires (dettes)	USD			2011 2011 2011	1 150 000 7 285 4 720	100,2 1,294 1	34 546 11 477 5 630 4 720	877 655 7 285 0	100 1,29 1	19 504 8 759 5 630 0
Concours bancaires (trésorerie passive) - Baccarat	EUR			2011	7 620	1	7 620	3	1	3
Concours bancaires (trésorerie passive) - Damon Intérêts courus non échus Comptes Courants - Baccarat Real Estate Comptes Courants - Sté du Louvre Comptes Courants - Bt Grêce avec P. Deros	EUR USD EUR			2011 2011	5 000 99	1 1	5 000 99	5 000 99	1 1 1	2 11 5 000 99
<u>Autres</u> Aide Anvar < 1 an Participation des salariés - part < 1 an Juste valeur des instruments financiers	EUR									1 590 52 379 1 159
Total Passifs courants										22 841
Total des passifs										25 638
Total des passifs										25 638
<u>Passifs non soumis à intérêts</u> Aide Anvar Dépôt de garantie Juste valeur des instruments financiers										1 333 149 25 1 159
Total des passifs portant intérêts										24 305

Au 31 décembre 2010, Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants:

							au 31/	12/2010		
	Devise	F /	Taux d'intérêt	Échéance	Vale	ur Non	ninale	Vale	ur Com	ptable
	De	v	nominal	Éché	KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros
Passifs non courants										
Prêts bancaires garantis	JPY	v	1,74%	2011			5 061			5 061
	JPY	F	1,60%	2011						
	JPY JPY	V V	1,52% 2,48%	2012 2012	200 000 100 000	109 109	1 841 920	200 000 100 000		1 841 920
	JPY	F	2,03%	2012	100 000	109	920	100 000	108,7	920
	JPY JPY	F F	2,01% 1,81%	2012 2014	50 000 100 000	109 109	460 920	50 000 100 000		460 920
	JPY	F	1,48%	2013	100 000	10)		100 000	100,7	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement.							300			106
Contrat de location Générix	EHR	F	5,62%	2011	300	1	300	106	1	106
	Lon		3,0270	2011	300	•	500	100	•	
Autres Aide Anvar > 1 an	EUR									525 149
Dépôts de garantie										25
Participation des salariés	EUR									351
Total Passifs non courants										5 692
Passifs courants										
Part courante des prêts bancaires garantis							0			33
	JPY JPY	V F	2,48% 2,03%	2012 2012						
	JPY	F	2,01%	2012						
	JPY JPY	V	1,52% 1,54%	2012 2011	200 000	109	1 841	200 000	108,7	1 841
	JPY	F	1,60%	2011	3 600	109	33		108,7	33
	JPY JPY	V	2,28% 2,13%	2010 2010						
Facilité bancaire non garantie	Ť						33 220			18 230
Concours bancaires (dettes)	JPY			2011	1 050 000	109	9 664	500 925		4 610
Concours bancaires (dettes) Concours bancaires (dettes)	USD EUR			2011 2011	7 370 4 720	1,34 1	5 516 4 720	7 370 0	1,336 1	5 516 0
Concours bancaires (trésorerie passive) - Baccarat				2011	8300	1	8 300	3 041	1	3 041
Concours bancaires (trésorerie passive) - Damon	EUR							57	1	57
Intérêts courus non échus										6
Comptes Courants - Baccarat Real Estate	USD				.		=	= 000		
Comptes Courants - Sté du Louvre Comptes Courants - Bt Grêce avec P. Deros				2011 2011	5 020	1	5 020	5 000	1	5 000
Aide Anvar < 1 an	EUR									205 51
Participation des salariés - part < 1 an	EUR									16
Juste valeur des instruments financiers	EUR									138
Total Passifs courants										18 468
Total des passifs										44 436
Total des passifs										44 436
<u>Passifs non soumis à intérêts</u> Aide Anvar										363 200
Dépôt de garantie										25
Juste valeur des instruments financiers										138
Total des passifs portant intérêts										44 073

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc. (cf. notes « Faits significatifs de l'exercice », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 –Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$. Dans le cadre de ce protocole, des garanties ont été donné aux banques (cf. note 7 – Engagements hors bilan).

Postérieurement à la clôture, les lignes de crédit ont été prolongées dans les conditions décrites ci-dessus (voir Note « évènements postérieurs à la clôture »).

6.15 Autres Créditeurs

Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Clients – Avances et acomptes reçus	1 703	1 510
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 867	440
Dettes sociales	10 738	10 652
Dettes fiscales	926	1 192
Autres	3 973	3 354
Total des autres tiers	19 207	17 148

6.16 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2011.

Obligations environnementales

En 2011, afin de répondre aux exigences de la DREAL, la Société a déployé un plan d'action à horizon 2013, visant notamment à mesurer de façon régulière les retombées atmosphériques de plomb et à analyser la teneur en plomb des sols autour de la Manufacture.

Les résultats sur l'année 2011 des analyses réalisées sur les retombées atmosphériques de plomb autour de la Manufacture sont bien inférieurs au seuil réglementaire de 250ng/m³ de plomb dans l'air ambiant.

Par ailleurs, la Manufacture qui comporte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), est autorisée à exploiter la cristallerie sous réserve de respecter les prescriptions de son arrêté préfectoral.

Cet arrêté préfectoral d'autorisation, remis à jour le 25 juin 2010 suite à l'arrêté verrier de 2003 et à l'évolution des meilleures techniques disponibles (MTD), ne comporte pas de prescriptions susceptibles de ne pouvoir être respectées dans le cadre d'une exploitation normale des installations de la Manufacture de Baccarat.

<u>Litiges et contentieux</u>

La Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

7. Engagements hors bilan

7.1 Par nature

• Les engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2011 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	5 665	6 449
Garanties réelles sur dettes au bilan		
	1 313	2 027
Total	6 978	8 476
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	28 931	24 577
Autres engagements	248	270
Total	29 179	24 847

• Les engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2011 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus	-	-
Autres garanties réelles	199	441
Total	199	441
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	28 931	24 577
Autres engagements	248	270
Total	29 179	24 847

7.2 Echéancier

• L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2011 est le suivant:

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	5 665	-	-	5 665
Garanties réelles sur dettes au bilan				
	-	1 313	-	1 313
Total	5 665	1 313	-	6 978
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	28 931	-	-	28 931
Autres engagements	248	-	-	248
Total	29 179	-	-	29 179

• L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2011 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements reçus				
Avals et cautions reçus				-
Garanties réelles reçus	199	-	-	199
Total	199	-	-	199
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	28 931	-	-	28 931
Autres engagements	248			248
Total	29 179	-	-	29 179

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009, les garanties données avec les banques sont :

- Le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- Le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- Le nantissement de la marque Baccarat en France
- La cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors Sociétés du Groupe (les créances ont été conservées au bilan de Baccarat SA).

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€,

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2011 s'élève à 9 960 K€ et 9 056 K€ au 31 décembre 2010.

Postérieurement à la clôture, la filiale américaine Baccarat Inc. a conclu un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 5.2.3 du présent document.

8. Résultat par action

Le capital social est de 647 380 actions entièrement libérées.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2011 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (3,62)€ (31 décembre 2010 : +3,40€).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2011 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (3,62)€ (31 décembre 2010 : +3,40€), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Variation	%
Résultat de la période	(2 344)	2 201	(4 545)	206,5%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	(2 124)	2 482	$(4\ 606)$	185,6%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	(220)	-281	61	21,7%
Résultat de base par action en euros	(3,62)	3,4	(7,02)	206,5%
Résultat dilué par action en euros	(3,62)	3,4	(7,02)	206,5%

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	(2 344 000)	2 201 000
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	646 893	646 893
Résultat de base par actions	(3,62)	3,40
Nb moyen pondéré d'options sur actions	24 000	24 000
	1	1
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	9 100	227 300
Prix moyen de l'exercice / la période	144	152
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	212	221
Nb actions émises au prix de marché	35 421	34 971
Dillution (en nombre d'actions)	646 893	646 893
Résultat dilué par action	(3,62)	3,40

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9. Relations avec les parties liées

9.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 85,37% de Groupe du Louvre.

9.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 30 mars 2012 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

9.2.1 Rémunération des administrateurs et du dirigeant

• Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social					
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011	Exercice 2010	Exercice 2011			
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	539 008 € (1)	-			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-			
TOTAL	539 008 €				
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général depuis le 23 mai 2011	Exercice 2010	Exercice 2011			
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante		498 540 €			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice					
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice					
TOTAL		498 540 €			

⁽¹⁾ Rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social					
	Au titre de l'e	xercice 2011			
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
Rémunération fixe	-	385 008 €	-	-	
Rémunération variable	-	108 413€	-	-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	
Jetons de présence	-	-	-	-	
Avantages en nature (1)	-	2 880 €	-	-	
TOTAL	-	496 300 €	-	-	
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général depuis le 23 mai 2011	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
Rémunération fixe	-	-	-	298 540 €	
Rémunération variable	-	-	200 000 €(2)	-	
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	
Jetons de présence	-	-	-	-	
Avantages en nature (3)	-	-	-	52 814 €	
TOTAL	-	-	200 000 €	351 354 €	

⁽¹⁾ Voiture de fonction

⁽³⁾ Voiture et appartement de fonction

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social en 2011								
Nom du dirigeant	Contrat d		suppléi	le retraite nentaire	susceptibles d'é de la cessa changement	vantages dus ou ètre dus à raison ation ou du de fonctions	Indemnité r clause concu	de non rrence
mandataire social	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat : 09/01/2008 fin mandat : 31/03/2011	X (1)			Х	X (2)		X	
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/05/2011 fin mandat : 30/06/2014	X (1)			X	X (2)			

⁽¹⁾ Contrat de travail avec la société contrôlante, Société du Louvre (Hervé Martin), puis Groupe du Louvre depuis le 1er juillet 2011 (Markus Lampe)

• Jetons de présence versés aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2010 a décidé de fixer le montant global annuel des jetons de présence devant être attribués aux administrateurs au titre de

⁽²⁾ Montant contractuel garanti pour l'exercice 2011, pouvant atteindre 100% du salaire de base (soit un montant de 475 007€) en fonction de l'atteinte des objectifs

⁽²⁾ En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, puis Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée a cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

l'exercice 2009 à 75 000 euros, sur la base d'une étude effectuée par un Cabinet extérieur, prenant en compte les pratiques du marché pour des sociétés françaises cotées de dimension similaire. Cette politique d'attribution de jetons de présence est appliquée depuis l'exercice 2008.

Lors de sa séance du 8 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la répartition suivante des jetons de présence proposée par l'Assemblée Générale :

- 51 000 euros au Conseil d'administration, soit 5 100 euros par administrateur et se divisant en :
 - une part fixe de 25 100 euros, soit 2 510 euros par administrateur, et
 - ➤ un montant variable de 25 000 euros, soit 2 500 euros par administrateur alloué en fonction de son assiduité aux réunions du Conseil.
- 12 000 euros au Comité des comptes, soit 4 000 euros par administrateur.
- 12 000 euros au Comité des rémunérations, soit 4 000 euros par administrateur.

Messieurs Jeffrey G. Dishner, Ellis F. Rinaldi, Richard R. Gomel, Jérôme C. Silvey, Russel Sternlicht et Barry Sternlicht, administrateurs représentants de Starwood Capital Group, ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence en 2009, dus au titre de l'exercice 2008 et renonce à percevoir leurs jetons de présence en 2010, dus au titre de l'exercice 2009.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations					
perçus par les administrateurs Au titre de l'exercice l'exercice					
Membres du Conseil d'administration	2009	2010			
Monsieur Michael Boroian	5 010 €	8 456 €			
Monsieur Steve M. Hankin(3)	-	-			
Madame Dominique Hériard-					
Dubreuil(1)	5 010 €	8 456 €			
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-			
Monsieur Hamilton South	6 289 €	6 758 €(2)			
Monsieur Richard R. Gomel	-	-			
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-			
Monsieur Barry Sternlicht	-	-			
Monsieur Russell Sternlicht(4)	-				
TOTAL	16 309 €	23 670 €			

⁽¹⁾ administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

⁽²⁾ montant diminué d'une retenue à la source de 25%

• Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2011.

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
			Valorisation des options selon la	N 1 11 11		
	N° et date du	Nature des	méthode retenue pour les comptes	Nombre d'options attribuées durant		Période
Nom du dirigeant mandataire social	plan	options	consolidés	l'exercice	Prix d'exercice	d'exercice
-	-	-	-	-	-	1

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées				
durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
		Nbre d'options		
	N° et date du	levées durant		
Nom du dirigeant mandataire social	plan	l'exercice	Prix d'exercice	
-				

Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2011.

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du	Nbre d'actions attribuées durant	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes		date de	conditions de
Nom du dirigeant mandataire social	plan	l'exercice	consolidés	date d'acquisition	disponibilité	performance

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice	N° et date du plan	Nbre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
	-	-	

9.2.2 Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A ce jour, la Société a mis en place un unique plan d'attribution d'options d'actions en date du 4 décembre 2007 dont les modalités sont résumées ci-dessous :

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions					
Date d'assemblée	Plan n°1				
Date d'assemblee	04/12/2007				
Date du conseil d'administration	10/06/2008				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	29 000				
Les mandataires sociaux					
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général	10 000				
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010				
Date d'expiration	12/06/2013				
Prix de souscription ou d'achat	212 €				
Madalitéa diaggarias Atropadhas	¼ en 2010, ¼ en 2011,				
Modalités d'exercice : 4 tranches	1/4 en 2012 et 1/4 en 2013				
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	0				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	5 000				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2011	24 000				

9.2.3 Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2011	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néant	

9.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

9.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

9.5 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC LES SOCIETES CONTROLANTES	AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
Actif		
Créances financières	34	
Stocks		
Créances	5	87
Valeurs disponibles		
Provisions pour dépréciation comptes d'actif	des	
<u>Passif</u>		
Dettes à court terme	227	
Crédits de trésorerie	5 000	
<u>Charges</u>		
Achats/Charges externes	(1 627)	
Charges financières	(88)	
<u>Produits</u>		
Ventes	-	
Produits Financiers	-	

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnels.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

9.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés en pages 145-146 du présent rapport.

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social: €.16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans les notes « Évènements postérieurs à la clôture », 6.14 « Emprunts et Dettes Financières » et 7 « Engagements hors bilan » de l'annexe.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte

que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.12, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 30 mars 2012 Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit Mazars

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet Raymond Petroni Associé Associé

Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG				Cabinet Mazars				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		0,	6	
En euros	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère	63 000	60 000	42,94%	44,25%	63 000	60 000	100,00%	100,00%	
Filiales intégrées globalement	81 212	75 588	55,35%	55,75%					
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement	2 500		1,70%	0,00%					
Sous-total	146 712	135 588	100,00%	100,00%	63 000	60 000	100,00%	100,00%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement - Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)									
TOTAL	146 712	135 588	100,00%	100,00%	63 000	60 000	100,00%	100,00%	

		Cabinet	Pommier		Benedict & Associates				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
En euros	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement - Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement	10 000	10 000	100,00%	100,00%	2 497	2 323	100,00%	100,00%	
Sous-total	10 000	10 000	100,00%	100,00%	2 497	2 323	100,00%	100,00%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement - Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)									
TOTAL	10 000	10 000	100,00%	100,00%	2 497	2 323	100,00%	100,00%	

	RTR TREUHAND GMBH				S.O.L (A. PANTZOS)				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
En euros	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement - Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement	42 000	42 000	100%	100,00%	8 140	8 160	100,00%	100,00%	
Sous-total	42 000	42 000	100,00%	100,00%	8 140	8 160	100,00%	100,00%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement - Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)									
TOTAL	42 000	42 000	100,00%	100,00%	8 140	8 160	100,00%	100,00%	

	Weston Kay				PricewaterhouseCoopers				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		9	6	
En euros	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement - Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement		11 360		100,00%	6 182	6 029	100,00%	100,00%	
Sous-total		11 360		100,00%	6 182	6 029	100,00%	100,00%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement - Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)									
TOTAL	-	11 360		100,00%	6 182	6 029	100,00%	100,00%	

	Joel Popkin & Company, P. C.				TOTAL				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
En euros	2 011	2 010	2 011	2 010	total 2011	total 2010	2 011	2 010	
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement - Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement	78 825	77 187	100,00%	100,00%	126 000 228 857 2 500	120 000 232 648	35,26% 64,04% 0,70%	34,03% 65,97%	
Sous-total	78 825	77 187	100,00%	100,00%	357 357	352 648	100,00%	100,00%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement - Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)									
TOTAL	78 825	77 187	100,00%	100,00%	357 357	352 648	100,00%	100,00%	

Rapport du Président du Conseil d'administration

Établi en application des dispositions de l'article 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2011, la composition du Conseil d'administration de Baccarat est la suivante :

- ~ Barry S. STERNLICHT, Président
- ~ Steven M. HANKIN, Vice-président
- ~ Michael BOROIAN
- ~ Richard R. GOMEL
- ~ Ellis F. RINALDI
- ~ Jérôme C. SILVEY
- ~ Hamilton SOUTH

Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2012, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et a confirmé Monsieur Marc Leclerc dans ses fonctions de Directeur général pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur Richard R. Gomel en qualité de Vice-président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne peut, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice. Le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc. Votre Assemblée générale réunie le 10 juin 2008 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Richard Gomel et le mandat de Directeur général de Monsieur Hervé Martin, dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées. Le Conseil d'administration du 31 mars 2011 a décidé de nommer Monsieur Jean-Philippe Dubs en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Hervé Martin et le Conseil d'administration du 23 mai 2011 a nommé Monsieur Markus Lampe en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Dubs, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration et avec les limitations ci-après rappelées. Enfin le Conseil d'administration du 31 mai 2011 a décidé de nommer Monsieur Steven M. Hankin en qualité de Vice Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Richard R. Gomel.

Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 23 mai 2011, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,

- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration de Baccarat accueille deux membres indépendants : Messieurs Michael Boroian et Hamilton South.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

Conformément aux dispositions de la Loi N° 2011-103 du 27 janvier 2011 (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce modifiés) il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 8 administrateurs, comporte en son sein une femme, soit une proportion de plus de 12%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 20% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici la tenue de l'assemblée générale appelée à se tenir en 2014.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se réfèrerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures.

Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2011, le Conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 5 fois :

- le 31 mars, avec un taux de présence de 62,50 %, 2 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment de nommer un nouveau Directeur général, d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires,
- le 23 mai, avec un taux de présence de 75%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment de nommer un nouveau Directeur général,
- le 31 mai avec un taux de présence de 50%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de nommer un nouveau Vice Président,
- le 15 septembre avec un taux de présence de 85,71%, 2 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2011,

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. <u>Comité des comptes</u>

Le Comité des comptes, constitué initialement de Messieurs Bernard Attali (jusqu'au 30 juin 2009), Jerome Silvey et Russell Sternlicht, a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société. Monsieur Hamilton South a été nommé en qualité de membre du Comité des comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Attali, suivant décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2009. Monsieur Hamilton South a été remplacé par Monsieur Michael

Boroian et Monsieur Russell Sternlicht par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du

Le Comité des comptes a pour missions :

Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010.

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société: examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société: examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 30 mars et le 14 septembre 2011, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. <u>Comité des rémunérations</u>

Le Comité des rémunérations, constitué initialement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du Comité de direction. Monsieur Russell Sternlicht a été remplacé par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010. Madame Dominique Hériard-Dubreuil a été remplacée par Madame Françoise Labro suivant décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2012.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 31 mars 2011 à l'effet notamment de statuer sur les bonus et les augmentations de salaire des membres du Comité de direction.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité

L'entreprise définit les **activités de contrôle** qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

Les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de Baccarat ont procédé à la revue de la cartographie des risques évaluée en 2003. Cette liste est régulièrement mise à jour. Le recensement des procédures de contrôle existantes a été poursuivi en 2007 et renforcé depuis 2008 avec pour objectif de garantir les principaux risques internes à l'entreprise.

Suite à l'audit informatique réalisé en 2010, il a été décidé la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP). La première phase qui inclut la Manufacture, la Supply Chain et la Finance a débuté au cours du 1er semestre 2011 et devrait être opérationnelle au début du 2ème semestre 2012.

Par ailleurs, l'entreprise a, au cours de l'exercice, continué à faire appel au cabinet de consulting spécialisés Advancy, afin d'apporter des améliorations et plus de rigueur dans les différentes composantes de la Supply Chain et de rendre notre outil et process de production plus performants.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a confirmé l'excellente coordination entre les équipes Manufacture & les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau Personnes & Biens. De plus, les actions ultérieures menées suite à l'analyse des événements ont conforté à un niveau supérieur la protection de notre équipement industriel (Mise à Disposition Cartographie Fluides, Remplacement canalisation souples par rigides, ...).

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation fait l'objet de contrats d'assurance.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat SA.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe. Les filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux:

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

<u>Comptes consolidés :</u>

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration Barry Sternlicht

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2011 Baccarat S.A. Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : €.16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 30 mars 2012 Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit Mazars

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet Raymond Petroni

Associé Associé

Baccarat S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : €.16 184 500

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-30 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Avec Société du Louvre

- <u>Personnes concernées</u> : Markus Lampe Directeur Général
- Nature et objet : Convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 23 mai 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Société du Louvre jusqu'au 30 juin 2011, puis par Groupe du Louvre à compter du 1^{er} juillet 2011, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société.

• Modalités:

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €.70 000.

Par ailleurs, Groupe du Louvre prenant en charge le loyer du logement de fonction de M. Markus Lampe, le montant de ce loyer est également refacturé à Baccarat pour un montant maximum mensuel de €.5 000.

Le montant facturé au titre de la période du 23 mai au 30 juin 2011 s'élève à €.117 599 (y compris €.12 599 de loyer).

1.2 Avec Groupe du Louvre

1.2.1 Refacturation des honoraires Alix Partners

- Personnes concernées : Markus Lampe Directeur Général
- Nature et objet : Refacturation des honoraires et frais de la société Alix Partners.

Votre conseil d'administration du 23 mai 2011 a autorisé la refacturation par Groupe du Louvre des honoraires et frais de la société Alix Partners pour un montant de \$.960 000.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la refacturation par Groupe du Louvre des honoraires additionnels et frais de la société Alix Partners portant le montant total de \$.960 000 à \$.1 200 000.

Modalités :

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.835 110.

1.2.2 Convention de mise à disposition (depuis le 01 juillet 2011)

- Personnes concernées : Markus Lampe Directeur Général
- Nature et objet : Convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société, à effet du 1^{er} juillet 2011.

• Modalités:

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €.70 000, couvrant sa rémunération fixe et les charges sociales y afférentes, ainsi que les frais de location d'un appartement de fonction, sa rémunération variable faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant facturé au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 s'élève à €.420 000.

1.2.3 Convention de prestations de services (depuis le 1^{er} août 2011)

- Personnes concernées : Markus Lampe Directeur Général
- Nature et objet : Convention de prestations de services.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé de conclure avec Groupe du Louvre une convention de prestations de services, à effet du 1^{er} août 2011. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- Direction Générale,
- Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- Droit des sociétés,
- Financier, comptable, fiscal,
- Consolidation et gestion des titres.

Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Groupe du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de la période du 1^{er} août au 31 décembre 2011 s'élève à €.166 667.

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

2.1 Avec Baccarat Inc

- Personnes concernées : Markus Lampe Directeur Général
- <u>Nature et objet</u>: Garantie à donner par la société Baccarat S.A. au titre du bail à conclure par Baccarat Inc.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. a délivrer sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue.

• Modalités:

Dans le cadre de ce bail, il est demandé à Baccarat S.A. de garantir le paiement de toutes sommes dues au bailleur de Baccarat Inc au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de \$.8 345 430, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de \$.7 354 998,30.

2.2 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

- Personnes concernées : Markus Lampe Directeur Général
- Nature et objet : Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à conclure un cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat.

• Modalités:

Cet avenant à la Licence a pour objet de permettre à SH Groupe ou ses filiales de consentir des sous licences moyennant une redevance sur les hôtels Baccarat exploités par le licencié en Chine et potentiellement dans d'autres pays, en accord avec la réglementation et en vue de bénéficier d'une optimisation fiscale en Chine.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3.1 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

3.1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

3.1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Premier avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

• Modalités:

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2011.

3.1.3 Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités :

- d'approbation et de contrôle des projets,
- d'utilisation du nom Baccarat,
- d'extension de la notion de « résidences de luxe »,
- d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale,
- de calcul de redevances,
- d'utilisation des marques secondaires,

ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

3.1.4 Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

• Modalités :

En application du contrat de licence et de ses avenants, les redevances perçues au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à €.267 947.

3.1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au Licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

3.2 Avec la Société du Louvre

3.2.1 Convention de prestations de services (jusqu'au 31 juillet 2011)

• Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2006 a approuvé la poursuite, au nom de la Société du Louvre, de la convention de prestations de services conclue initialement avec Groupe Taittinger, société absorbée par Société du Louvre au 30 juin 2006.

Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- Direction Générale,
- Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- Droit des sociétés.
- Financier, comptable, fiscal
- Consolidation et gestion des titres

Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Société du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35% (jusqu'au 31 juillet 2011).

Le montant facturé au titre de la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 juillet 2011 s'élève à €.233 333.

3.2.2 Convention de sous-location

• Nature et objet :

La Société du Louvre est venue aux droits de la société des hôtels Concorde concernant la convention de sous-location de la boutique d'une superficie d'environ 40m^2 sise rue de la Paix à Paris.

Modalités :

Cette convention prévoit un loyer annuel fixe hors taxes et hors charges de €.99 092 (à l'origine), augmenté d'un montant variable égal à 3% du chiffre d'affaires hors taxes plafonné à €.15 245 et assortie d'un droit de préférence sur le droit au bail en cas cession de celui-ci par Société du Louvre.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.133 840 (hors charges et hors taxes), dont €.0 au titre de la partie variable.

3.2.3 Convention de mise à disposition

• Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 9 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Société du Louvre de M. Hervé Martin en qualité de Directeur Général de la société (jusqu'au 31 mars 2011).

Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €.70 000.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2011 s'élève à €.152 862 (payé par Société du Louvre en 2010).

3.2.4 Avenant au protocole d'accord

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé l'autorisation de conclure avec les établissements bancaires ayant accordé des concours financiers à la Société, et à sa filiale Baccarat Inc., et Société du Louvre un avenant au protocole d'accord conclu le 14 décembre 2009 relatif à la prolongation des concours bancaires accordés à Baccarat S.A. et à sa filiale Baccarat Inc.

Modalités :

Les termes de cet avenant au protocole d'accord du 14 décembre 2009 prévoient de prolonger jusqu'au 15 février 2012 les concours bancaires à hauteur d'un montant maximum de 12,3 M€ et de 7,3 M\$ (dont 865 K\$ auprès de JP Morgan Chase Bank cf. 3.6),

puis jusqu'au 17 décembre 2012 sous réserve de la réalisation d'un EBITDA 2011 au moins égal à celui prévu dans le plan d'affaires, les concours bancaires pour un montant maximum de 11,2 M€ et 6,1 M\$ accordés respectivement à Baccarat S.A. et à Baccarat Inc.

Les garanties consenties antérieurement dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009 sont maintenues et notamment :

- ✓ le gage de certaines pièces du musée,
- ✓ le cautionnement solidaire à titre de garanties des concours bancaires accordés à Baccarat Inc.,
- ✓ le nantissement des titres de Damon Delente,
- ✓ et le nantissement de marques Baccarat en France.

3.3 Avec la société Baccarat GmbH

• <u>Nature et objet</u> : Contrat de représentation exclusive.

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

• Modalités:

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.806 378.

3.4 Avec la société Damon Delente

• Nature et objet : Avances en compte courant.

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant qui s'élève à €.47 417 au 31 décembre 2011.

• Modalités:

Les intérêts de la période représentent une charge financière de €.1 411.

3.5 Avec la Société de la Tour La Fayette, puis Société du Louvre – La Fayette (fusion)

• Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial.

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette.

• Modalités:

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à €.40 000.

Les modalités de cette convention ont été modifiées par avenant en date du 18 octobre 2007 :

- la durée du préavis de résiliation est passée de 6 à 3 mois et
- la rémunération est passée de 6.5% à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Baccarat.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.45 125.

3.6 Avec la société Baccarat Inc

• Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de \$.1 000 000 à négocier par Baccarat Inc auprès de JP Morgan Chase Bank.

• Modalités:

Cette ligne de crédit revolving se porte à \$.865 000 au 31 décembre 2011.

3.7 Avec la société Baccarat UK Ltd

• Nature et objet : Garantie solidaire au profit de la société Harrod's.

Dans le cadre de la mise en place d'une concession Baccarat au sein du magasin Harrod's, la société Baccarat S.A. a accordé, au profit de la société Harrod's, une garantie solidaire de la parfaite exécution de l'ensemble des obligations souscrites par la société Baccarat UK Ltd le 31 janvier 2006.

Schiltigheim, le 30 mars 2012 Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit Mazars

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet *Associé*

Raymond Petroni

Associé

Baccarat

Rue des Cristalleries 54120 Baccarat (France)

Téléphone : +33 (0)3 83 76 60 06

RCS Nancy 760 800 060 Société anonyme au capital de 16 184 500 euros

Site internet: www.baccarat.fr

Site internet financier: www.baccarat.comfi.org

